



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION AMICALE
DES MAIRES DU CALVADOS**

7 novembre 2011

Centre de Congrès de CAEN

MARS 2012

SOMMAIRE

	Pages
DISCOURS D'ACCUEIL DE M. PHILIPPE DURON, DÉPUTÉ-MAIRE DE CAEN.....	3
RAPPORT D'ACTIVITÉS DE M. HENRI GIRARD, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNION AMICALE DES MAIRES DU CALVADOS.....	4
RAPPORT MORAL DE M. AMBROISE DUPONT, SÉNATEUR, MAIRE DE VICTOT-PONFOL, PRÉSIDENT DE L'UNION AMICALE DES MAIRES DU CALVADOS.....	9
DISCOURS DE M. JEAN-LÉONCE DUPONT, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU CALVADOS.....	13
DISCOURS DE M. LAURENT BEAUVAIS, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE.....	16
DISCOURS DE M. DIDIER LALLEMENT, PRÉFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE, PRÉFET DU CALVADOS.....	20
ACCUEIL PAR M. AMBROISE DUPONT, PRÉSIDENT DE L'UNION AMICALE DES MAIRES, DE M. ANTOINE RUFENACHT, COMMISSAIRE GÉNÉRAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE DE LA SEINE, SUR LE THEME << L'AXE-SEINE, QUELLE PLACE POUR LE CALVADOS ? >>.....	23
VŒUX PRÉSENTÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION AMICALE DES MAIRES DU CALVADOS DU 7 NOVEMBRE 2011 :	
Vœu relatif à la défense incendie.....	25
Vœu relatif aux finances et à la fiscalité.....	27
Vœu relatif à la notification de la contribution économique territoriale.....	30
Vœu relatif à La Poste.....	32
Vœu relatif au service des étrangers de la préfecture du Calvados.....	33
Vœu relatif à la surveillance des baignades et aux heures supplémentaires des sauveteurs en mer.....	34
Vœu relatif à la qualité des réseaux mobiles et internet.....	35

MONSIEUR PHILIPPE DURON, DÉPUTÉ-MAIRE DE CAEN

Monsieur le Président,
Messieurs les Parlementaires, car les dames ne sont pas encore arrivées.

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le Sous-Préfet,

Monsieur l'Administrateur général des finances,

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

C'est avec un grand plaisir que la ville de Caen vous accueille aujourd'hui pour notre assemblée générale annuelle.

Merci, Monsieur le Président d'avoir choisi une fois encore le chef-lieu du Calvados, capitale régionale, pour tenir cette traditionnelle et importante réunion. Caen et Caen-la-Mer jouent en effet un rôle fort au cœur et au service du département. Au-delà des fonctions administratives qui s'y regroupent, au service de tous, l'agglomération concentre les entreprises et les emplois, et redistribue la richesse de plus en plus loin dans les territoires environnants.

Les derniers chiffres de l'INSEE attestent de la dilatation de l'aire urbaine, comme elle montre partout en France que les villes et les campagnes ont des relations de plus en plus imbriquées. Rares maintenant sont les zones rurales qui vivent dans l'isolement ou dans l'autarcie. On considère qu'elles représentent moins de 5 % des zones rurales aujourd'hui.

C'est donc pour être plus utile au département et à la région, pour mieux retenir nos jeunes sur nos territoires, pour attirer des populations extérieures à la Basse-Normandie que Caen et Caen-la-Mer accompagnent l'enseignement supérieur, la recherche, soutiennent les entreprises lors de leur accueil ou dans leur développement.

C'est pour séduire et accueillir de nouveaux habitants que la ville et l'agglomération engagent et accueillent de nouveaux projets. Vous ne pouvez pas manquer les Rives de l'Orne et leurs dix grues qui défient la ville, le fracas de l'ouverture d'Ikea a dû vous parvenir et, dans quelques mois, à deux pas d'ici, nous engagerons avec Caen-la-Mer la rénovation du stade nautique.

Je pourrais multiplier les exemples, comme celui de la Faculté de médecine qui va être très prochainement construite sur le plateau Nord avec le soutien de l'État, de la Région et du Département.

Je pourrais vous parler longtemps des projets de notre ville et de notre agglomération, mais je ne voudrais pas impatienter notre président et retarder le déroulement de cette riche assemblée, d'autant plus que j'aurai l'occasion d'en dire plus à celles et ceux qui choisiront d'aller cet après-midi à la découverte de la Presqu'île qui sera l'un des grands

enjeux de l'avenir de Caen. J'encourage les autres à aller soit au Mémorial qui est en train de se transformer, de se moderniser, de s'adapter aux données de l'Histoire contemporaine ; mais aussi à pousser jusqu'au Musée des Beaux-arts où vous attend une exceptionnelle exposition consacrée au grand peintre Norvégien Munch, exposition soutenue également par le Conseil régional. Elle est, je crois, d'une qualité exceptionnelle si j'en crois le monde qui s'est pressé au vernissage. Il a fallu fermer les portes du Château, puisqu'on ne pouvait plus accueillir suffisamment de personnes dans de bonnes conditions de sécurité.

Mesdames, Messieurs et mes chers collègues, l'avenir est fait d'incertitudes pour nos concitoyens confrontés à la crise économique et pour nos communes et communautés fragilisées par le gel des concours de l'État. C'est dans ces temps difficiles qu'il faut savoir évoluer, s'adapter aux contraintes. De la réforme territoriale à la modernisation ferroviaire exprimée au travers de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN), il nous faut préparer l'avenir de nos territoires, de nos entreprises, de nos concitoyens qui ont besoin d'être dans un environnement moderne, compétitif et solidaire. Je souhaite que le débat que nous aurons autour de l'Axe-Seine et du Grand Paris nous aide à y voir plus clair et à agir de manière avisée et efficace pour les Calvadosiens, les Normands et les Caennais.

Je vous souhaite une excellente assemblée générale.

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DE M. HENRI GIRARD,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNION AMICALE DES MAIRES DU CALVADOS**

Merci Monsieur le Président.
Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Sous-Préfet,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil général,
Monsieur le Trésorier-Payeur général, Mesdames et
Messieurs les conseillers régionaux et généraux,
Mesdames et Messieurs les maires, présidents
d'EPCI,

Chers collègues,

Chaque année impaire et sensiblement à la même date, nous nous retrouvons pour tenir notre assemblée générale dans le chef-lieu du département, un peu avant le Congrès national de l'Association des Maires de France.

C'est pour nous, une journée d'une particulière importance qui permet à tous les maires et présidents de communautés du Calvados, dans leur grande diversité, de se retrouver pour s'informer, pour échanger leurs points de vue, pour faire part de leurs préoccupations du moment. C'est une journée de travail et d'échanges, mais aussi, surtout vers la fin, de convivialité.

Merci mes chers collègues, à chacune et à chacun de vous, pour ce temps consacré à ce moment fort de la vie de votre Amicale. Les interventions prévues au cours de la matinée étant nombreuses, j'entre sans plus tarder dans le contenu de mon rapport d'activité.

Je vais donner les chiffres précis qu'évoquait Olivier Paz tout à l'heure. A ce jour, nous comptons 693 communes adhérentes sur 706, et 34 communautés de communes et d'agglomération sur 39 dans le Calvados. Je tenais à vous informer que seules 13 communes et cinq communautés du département n'adhèrent pas à l'UAMC.

Cette année encore, malgré une actualité chargée et concernant tout particulièrement les collectivités locales, l'Union Amicale des Maires s'est attachée à remplir ses missions habituelles. Nos adhérents ont alors pu profiter de nombreux services que je vais m'attacher à développer davantage dans un instant, et continuer d'entretenir l'esprit de convivialité propre à une amicale.

Premier grand point : l'information des adhérents. Le bulletin flash, d'abord. Onze bulletins ont été diffusés aux communes, communes associées rattachées et communautés de communes et d'agglomération adhérentes, depuis notre dernière assemblée générale qui s'est tenue le 8 novembre à Honfleur.

Désormais, nous apportons systématiquement dans chaque flash un éclairage sur un sujet technique

afin de délivrer une meilleure information aux élus sur les problèmes ou actualités juridiques du moment. Vous avez également pu remarquer qu'en 2011 notre flash a fait peau neuve. Il se présente en effet sous un format livre, un A3 plié en deux, et le fond de page a été totalement relooké, réactualisé.

Cependant, nous avons voulu rester en adéquation avec notre identité en conservant nos logos et notre code de couleurs. Un exemplaire du flash est d'ailleurs présent dans vos dossiers afin que vous puissiez le redécouvrir si besoin était. L'équipe de l'UAMC a entrepris d'améliorer et d'actualiser le site Internet de l'Union Amicale afin d'en faire un outil clair, complet, et nous l'espérons attractif ; l'objectif étant de le développer et l'enrichir au quotidien, afin qu'il devienne un outil privilégié de promotion et de travail pour les élus et leurs équipes. Ainsi, vous pouvez remarquer une présentation plus moderne, agrémentée de photos illustrant chaque rubrique, et des couleurs vives qui permettent une navigation plus claire et plus aisée. Une thématisation des informations également, chaque article ou note étant classé dans la rubrique le concernant : actualité, flash, administration ou gestion communale, pouvoir de police et responsabilité des élus, intercommunalité, urbanisme et environnement, etc.

Un espace réservé aux adhérents a également été mis en place, et la consultation des flashes, de l'annuaire des maires et présidents, ainsi que les notes juridiques, est désormais exclusivement réservée à nos adhérents. Nous avons transmis durant l'été un identifiant et un mot de passe propre à chacun. Dans la même ligne de conduite que l'Association des Maires de France, nous avons ici souhaité réserver la primeur et l'exclusivité de certaines informations aux seuls adhérents de l'UAMC.

Le flash est mis en ligne et directement consultable. L'ensemble des pièces qu'il cite à chaque parution est également téléchargeable, ainsi que des notes juridiques, consultables en ligne, accompagnées quand c'est nécessaire de modèles de délibération ou de documents administratifs. L'annuaire des maires et des présidents de communautés est consultable dans la rubrique Communes et EPCI. Des cartes cliquables des communes et des communautés du Calvados servent de support à la consultation de l'annuaire.

En ce qui concerne l'annuaire des maires et des présidents de communautés : nous pouvons considérer que cette année 2011 est une année d'actualisation et de rénovation. Nous avons décidé

à mi-mandat d'entreprendre la mise à jour de l'annuaire des maires et des présidents de communautés. Cette nouvelle édition paraîtra dans les jours à venir, elle vous sera directement adressée. En trois ans seulement, nous pouvons remarquer un grand nombre de modifications, tant au niveau des élus que des renseignements administratifs, ce qui a confirmé la nécessité de cette démarche. Je tenais d'ailleurs à remercier tous ceux qui ont pris le temps de nous répondre afin de mettre à jour les informations qui les concernent, et signaler que ce travail de longue haleine a largement mobilisé l'équipe technique de l'Amicale pour la collecte des données et la relecture des épreuves. Je ne voudrais pas oublier de remercier les annonceurs sans qui le financement d'un tel document ne serait pas possible.

Autre document : le dépliant de présentation de l'Amicale. Dans cette dynamique de modernisation, nous avons décidé, en même temps que la mise à jour de l'annuaire, de rééditer notre brochure de présentation de l'association. Nous vous en avons réservé la primeur en l'ajoutant à votre dossier d'assemblée générale. Nous espérons que tous ces outils permettent de mieux vous informer, mais j'insiste sur le fait que notre flash reste notre outil majeur de communication avec vous. Par sa souplesse, il permet une information efficace et une diffusion rapide. Peut-être même qu'à l'avenir, nous pourrions envisager une diffusion par voie électronique plus rapide encore.

Toujours dans ce domaine de l'information, en ce qui concerne les réunions organisées pour nos adhérents, nous constatons une participation de nos élus de plus en plus forte. On remarque un intérêt accru pour les sujets abordés qui répondent à une vraie demande d'informations techniques sur des thèmes occupant l'actualité du moment. Je ferai un rappel : le 21 février 2011, il y avait 260 participants à la réunion d'information qui se tenait à Biéville-Beuville sur le thème « Le Maire et les édifices culturels ». Le 22 juin, à Bénouville s'est tenue une réunion à l'intention des présidents de communautés sur le thème : « La réforme des collectivités, impact sur les intercommunalités. » Enfin, le 15 septembre dernier, 270 personnes ont participé, à Biéville-Beuville, à la réunion sur le thème : « Urbanisme, réforme de la fiscalité et Grenelle 2. »

Deuxième volet après l'information : le conseil à nos adhérents. Le service juridique de notre association est assuré par Christophe Mouchel et Anne-Florence Gallard. Il s'est renforcé depuis sa création le 1^{er} juillet 2006, et permet d'apporter des réponses éclairées et pointues face à des élus qui sont toujours davantage demandeurs. Nos contacts avec l'Association des Maires de France, les

services de l'État et du Conseil général, ainsi que divers organismes, sont également un soutien pour assurer cette mission.

En 2010, 444 conseils juridiques ont été apportés à nos adhérents, ce qui représente une moyenne de 37 chaque mois. A fin octobre dernier, le service juridique avait déjà enregistré près de 400 demandes. Vous voyez que le nombre a tendance à augmenter par rapport à l'an dernier. L'ensemble du territoire du Calvados est concerné et a recours à notre service juridique. En effet, la bonne connaissance de ce service par nos adhérents et la volonté croissante des élus de sécuriser leurs décisions expliquent leurs demandes. Désormais, les communautés de communes, elles non plus, n'hésitent pas à y faire appel.

De plus, les grandes réformes législatives et juridiques dans les domaines de compétences des collectivités territoriales ajoutent à la nécessité d'un service capable de répondre aux questions que se posent les élus pour leur mise en œuvre et les changements et nouveautés qu'elles entraînent. Sur ce point, le renforcement du service en 2010 avec l'arrivée de notre collaboratrice d'études a permis une plus grande efficacité, et nous pouvons affirmer que plus des deux tiers des questions de nos élus obtiennent une réponse en moins de cinq jours.

Enfin, comme je l'évoquais tout de suite, je dirai un mot sur le comportement de nos administrés. Certains sont de plus en plus procéduriers et n'hésitent plus à exercer des recours gracieux ou contentieux à l'encontre des pouvoirs publics. Nous avons pu constater au cours de cette année une multiplication des demandes de nos élus confrontés à des recours devant le tribunal administratif de Caen. Malheureusement, le service juridique de notre amicale n'a pas vocation, faute de moyens et de personnel, à défendre ses adhérents. Cependant, dans de tels cas, nos juristes n'ont pas manqué de transmettre des conseils et des contacts utiles afin d'accompagner les élus.

L'enregistrement informatique des questions juridiques depuis le 1^{er} janvier 2010 assure un suivi complet des questions, ce qui nous permet aussi de dégager les thématiques les plus régulièrement traitées. Parmi les principaux thèmes de questions : l'urbanisme, la police du maire, le fonctionnement des conseils municipaux et des établissements publics de coopération intercommunale, le statut des élus et l'intercommunalité, l'environnement et le développement durable.

En outre, le service juridique suit plus particulièrement les grands sujets d'actualité concernant les collectivités. Là aussi, parmi les sujets phares, la réforme territoriale, bien entendu, la réforme de l'urbanisme, la charte des périmètres de protection des captages d'eau, ainsi que le projet

de plate-forme de dématérialisation des marchés publics dont je vais vous dire un mot plus détaillé tout à l'heure.

Troisième volet : l'administration et la gestion quotidienne. En ce qui concerne la représentation dans les commissions administratives, les maires et présidents de communautés de communes sont représentés, au travers de notre amicale, dans une centaine de commissions administratives et, chaque année, le Président est amené à en renouveler un certain nombre. Je tiens à adresser nos remerciements à celles et ceux qui ont accepté de donner de leur temps pour ces missions dont certaines sont prenantes et importantes.

Le conseil d'administration de l'amicale a tenu quatre réunions : le 4 avril, le 10 juin, le 7 octobre et le 24 octobre. Quant aux tâches administratives, elles sont évidemment assurées par l'ensemble du personnel de l'amicale au quotidien.

Chers collègues, je voudrais m'attarder encore quelques minutes sur trois sujets au cœur de l'actualité. D'abord, le nouveau protocole qui a été signé entre la SACEM et l'Association des Maires de France. Ce nouvel accord conclu prendra effet le 1^{er} janvier prochain, dans quelques semaines. Il propose, à titre optionnel, sans aucun caractère obligatoire, une formule forfaitaire globale qui équivaut à un abonnement annuel, pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Ces collectivités locales auront la possibilité d'obtenir, moyennant le paiement d'un forfait annuel, une autorisation simplifiée de la SACEM couvrant des manifestations qu'elles organisent habituellement, comme des fêtes locales ou nationales, des repas des aînés, des remises de prix, des cérémonies de vœux, du moment que l'on diffuse de la musique, bien entendu. Les communes ont le choix entre une formule couvrant deux événements annuels et une autre couvrant trois événements chaque année. Elles peuvent aussi conserver le dispositif annuel, c'est-à-dire la déclaration et le calcul des droits d'auteur pour chaque manifestation. Je crois que les avantages d'un tel forfait sont importants. En choisissant la formule la mieux adaptée à son activité, la commune n'a plus besoin de remplir de déclaration à chaque fois qu'elle organise une manifestation. De plus, en souscrivant au forfait, elle connaît à l'avance son budget annuel pour les droits d'auteur. Il s'agit d'un accord d'une portée significative, puisque les communes de moins de 2 000 habitants représentent 86 % du nombre total des communes en France.

Second sujet, très important et tout à fait d'actualité : la réforme des collectivités territoriales et plus précisément le Schéma départemental de coopération intercommunale. Notre Président, dans

son rapport moral, va développer cet important sujet d'actualité. Je limiterai donc mon propos à quelques points.

Monsieur le Préfet a présenté son projet de schéma le 30 mai dernier. Si, dans un premier temps, le débat a porté principalement sur les regroupements de communes en intercommunalité, j'ai le sentiment qu'assez vite, dans le Calvados, mais ce n'est pas le cas partout, il s'est déplacé vers la problématique des syndicats, et plus spécifiquement encore des syndicats d'eau.

Le Schéma départemental du 30 mai propose le regroupement en neuf grands syndicats pour assurer la production, et seulement la production, d'eau potable. Cette proposition a suscité un grand nombre de réactions diverses, d'un secteur à l'autre. Parmi les arguments favorables, on peut noter une optimisation de la gestion des ressources, une assise financière suffisante pour le financement de travaux à long terme, ainsi que la création de conditions favorables à une péréquation plus importante du prix de l'eau.

Les oppositions à cette proposition de schéma font notamment ressortir qu'aucune étude, aucune simulation financière n'ont été effectuées pour appréhender les conséquences des choix proposés, que la plupart des communes et syndicats assurent à la fois la production et la distribution et que la séparation entre les deux fonctions soulève de nombreuses questions restées sans réponse à ce jour. Il en est ressorti également que l'on veut imposer aux élus, sans véritable information, des regroupements qui sont parfois vécus comme arbitraires. J'ai entendu cela un certain nombre de fois. Très largement, j'insiste : le souhait que l'on donne du temps pour se prononcer en connaissance de cause et librement est exprimé. La question du calendrier est importante pour savoir de quels délais nous disposons pour les discussions.

En tant que rapporteur de la CDCI, je souhaite rappeler la mécanique de l'amendement. La CDCI examine toutes les propositions inscrites dans le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale, et ses membres ont reçu sur CD-rom, et on le comprend, l'ensemble des délibérations arrivées en Préfecture, environ 600.

La CDCI dispose d'un pouvoir d'amendement à la majorité des deux tiers de ses membres, et pas seulement ceux présents en séance. Les amendements peuvent être déposés par tout membre de la CDCI, y compris bien entendu par Monsieur le Préfet, mais seuls les amendements conformes aux objectifs de la loi s'imposent : couverture intégrale du département, rationalisation des périmètres, EPCI à fiscalité propre d'au moins 5 000 habitants. Si les amendements sont non conformes, Monsieur le Préfet ne doit pas les

intégrer au projet de Schéma. Ce projet de Schéma départemental de coopération intercommunale, éventuellement modifié par des amendements, fait l'objet d'un vote final à la majorité simple.

Dernier point s'agissant la réforme des collectivités territoriales, je vous rappelle, et c'est important, que vous avez jusqu'au 1^{er} décembre 2011, donc prochainement, pour délibérer dans vos communes si vous souhaitez vous opposer au transfert de vos pouvoirs de police au président de votre communauté de communes, dans les trois domaines suivants : l'assainissement, l'élimination des déchets et l'accueil des gens du voyage.

Enfin, je vais consacrer le dernier point de mon intervention à vous présenter un projet de notre Union Amicale, qui, nous l'espérons, pourra vous apporter un service appréciable dans le domaine de la dématérialisation des marchés publics ; il permettra de conclure des marchés par voie électronique. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les acheteurs publics, notamment les communes et les communautés, doivent obligatoirement créer un profil d'acheteur afin de publier leurs avis d'appel public à la concurrence pour les marchés de plus de 90 000 euros hors taxes. Un profil d'acheteur est un site, une plate-forme accessible par Internet et qui centralise les outils nécessaires à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Le profil d'acheteur doit au moins permettre : la mise en ligne des avis de publicité, le dossier de consultation des entreprises, de recevoir des candidatures et des offres électroniques de manière sécurisée et de gérer les échanges d'informations entre l'acheteur et les candidats.

A compter du 1^{er} janvier prochain, les acheteurs publics ne pourront plus refuser de recevoir les documents transmis par voie électronique par les opérateurs économiques pour les achats de fournitures, de services et de travaux, d'un montant supérieur à 90 000 euros hors taxes. De nombreuses sociétés proposent des plates-formes dématérialisées, mais elles sont généralement peu adaptées aux marchés passés par les petites et moyennes communes, avec des coûts onéreux voire prohibitifs. Dans ces collectivités, le secrétaire de mairie, un agent non spécialiste, un adjoint ou le maire, gèrent eux-mêmes la procédure concernant les marchés publics. N'étant pas des spécialistes de ces marchés publics, ils ont besoin d'une application simple, rapide et efficace. C'est pourquoi votre conseil d'administration a réfléchi au moyen de mettre à la disposition de ceux qui le souhaitent un outil qui a déjà fait ses preuves.

La plate-forme de dématérialisation des marchés publics que nous vous présentons est un outil inventé puis développé par la société Info Locale, à l'origine pour le département d'Eure-et-Loir qui,

comme le Calvados, compte un grand nombre de petites communes rurales. Elle propose une solution adaptée qui répond à toutes les exigences du code des marchés publics, tout en restant un outil très simple d'utilisation. L'offre de cette société concerne aussi bien les marchés de plus de 90 000 euros que les marchés inférieurs à 90 000 euros.

Les marchés de fournitures, de services et de travaux inférieurs à 90 000 euros doivent faire l'objet d'une publicité adaptée au moment du marché. Pour les marchés inférieurs à 4 000 euros, il n'y a pas l'obligation d'une publicité. Pour les marchés entre 4 000 et 90 000 euros, la publicité doit être à même de susciter la concurrence nécessaire. Cela se traduit concrètement le plus souvent par une publicité dans un journal d'annonces légales. S'il n'y a pas l'obligation de publier sur une plate-forme dématérialisée, cette formule présente un avantage certain puisqu'elle permet de faire des économies substantielles par rapport au coût d'une publication dans un journal d'annonces légales et d'assurer une publicité suffisante.

Cette plate-forme, proposée par la société Info Locale, offre également la possibilité pour les communes et les communautés de publier les avis d'appel public à la concurrence supérieurs à 90 000 euros, et de bénéficier d'un profil d'acheteur, conformément aux nouvelles obligations fixées dans le code des marchés publics.

Face à ces évolutions législatives, notre conseil d'administration envisage, si cette proposition recueille votre assentiment, de signer une convention cadre avec la société Info Locale. Elle contiendra une convention type qui sera proposée individuellement à chacun de nos adhérents intéressés, pour vous laisser toute liberté. Notons que cet accord cadre avec la société Info Locale nous a permis de négocier un tarif attractif dont chacun de nos adhérents intéressé pourra bénéficier. Dans les semaines à venir, nous organiserons une réunion pratique d'information et de présentation de cet outil, qui sera animée par la société Info Locale. Je me suis efforcé, mes Chers Collègues, de vous retracer à travers ce rapport les principaux sujets et activités de la dernière année. Notre association, ouverte et représentative, s'attache à remplir aussi bien que possible ses missions, et à les développer pour assurer le meilleur service à ses adhérents.

Le travail quotidien ne manque pas, et c'est pourquoi je pense pouvoir remercier, en notre nom à tous, Mesdames Béatrice Turbatte, Michèle Maugeais, Anne-Florence Gallard, ainsi que Monsieur Christophe Mouchel, qui se consacrent chaque jour à notre service. Notre Président, le Sénateur Ambroise Dupont, veille à ce que l'UAMC soit à l'écoute de tous les élus pour les

aider dans l'exercice parfois difficile de leur fonction et pour renforcer la solidarité entre ses membres. Qu'il soit remercié pour son attention et son action constantes.

Il me reste, à vous souhaiter mes chers collègues, une fructueuse et très agréable journée de travail en commun. Merci.

**RAPPORT MORAL DE M. AMBROISE DUPONT, SÉNATEUR, MAIRE DE VICTOT-PONTFOL,
PRÉSIDENT DE L'UNION AMICALE DES MAIRES DU CALVADOS**

Monsieur le Préfet,
Messieurs les Présidents du Conseil régional et du
Conseil général,
Monsieur le Président de la Chambre régionale des
Comptes,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Présidents et
Directeurs,
Mes Chers Collègues,

Monsieur le Député-maire, nous voici donc de
retour à Caen. C'est une tradition, tous les deux ans,
depuis 1953. C'est aussi un vrai plaisir de nous
retrouver dans la ville de notre siège social.

Je vous remercie de mettre le Centre de Congrès à
notre disposition pour tenir notre réunion annuelle
dans les meilleures conditions. Merci de l'attention
que vous y portez et merci à vos collaborateurs qui
font beaucoup pour la réussite de cette journée.

Monsieur le Préfet, après Honfleur où l'année
dernière vous faisiez connaissance avec notre
Union Amicale, je suis heureux de vous accueillir à
nouveau aujourd'hui et de saluer les représentants
des services de l'Etat qui, aux côtés des services du
Département et de la Région, restent nos
interlocuteurs quotidiens. Je me réjouis de votre
présence à tous aujourd'hui.

Mes chers collègues, vous me permettrez de saluer
et féliciter officiellement devant vous, mon
collègue et ami Vice-président du Sénat, Jean-
Léonce DUPONT, pour son élection à la tête du
département.

C'est une institution qu'il connaît parfaitement et
dont il défend depuis longtemps les intérêts. Je lui
souhaite de réussir dans le mandat difficile que lui
ont confié ses collègues conseillers généraux.

Je sais aussi l'attention qu'il porte à notre Union
Amicale et je le remercie, lui et ses collaborateurs,
du soutien du Département qui jamais ne nous
manque.

Un mot particulier, enfin, pour vos représentants à
notre Conseil d'Administration et pour nos
collaborateurs de l'Union Amicale qui, à mes côtés,
s'efforcent, au quotidien, de répondre à vos
attentes. Le rapport d'activités que vient de nous
faire Henri GIRARD en témoigne.

Sans transition, cette année encore, certains de nos
collègues ne sont plus parmi nous, soit qu'ils aient
mis fin délibérément à leur mandat, soit que l'âge
ou la maladie aient fait leur œuvre. A tous, je
voudrais adresser la reconnaissance de leurs pairs
pour avoir servi leurs concitoyens avec le souci
permanent de l'intérêt public.

Aux disparus, la minute de silence que nous allons
observer sera l'expression de notre hommage et de
notre respect envers eux.

Il s'agit de :

- Mr Alain CHOLLOIS, maire des Moutiers-en-
Auge
- Mr Jean-Claude ROMY, maire de Bissières
- Mr Joseph PITEL, maire de Croisilles
- Mr Michel DZIERWA, maire de La Houblonnière

A ceux qui ont pris leur suite, je souhaite succès et
réussite dans l'exercice de leur mandat. Bienvenue
parmi nous !

Ils sont assurés de la disponibilité de notre Union
Amicale.

C'est devenu une habitude, notre matinée se
déroule en deux temps.

Après notre assemblée statutaire, la fin de la
matinée sera consacrée à un des grands sujets qui
nous occupent : Quelle sera la place du Calvados
dans l'aménagement de « l'Axe-Seine » et plus
précisément dans l'estuaire ?

Nous accueillerons à ce sujet, en voisin, Antoine
RUFENACHT, nommé depuis mai dernier,
Commissaire général pour le développement de la
vallée de la Seine.

Je me réjouis de cet échange au moment où se
déroule le débat public sur le tracé de la Ligne
Nouvelle Paris-Normandie, essentielle à la desserte
de notre région et sans laquelle l'estuaire ne serait
pas équilibré. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Mais, soyons déjà convaincus que « tout cela nous
regarde », comme dit la télé !

Mes chers collègues, nous voilà à la moitié de notre
mandat...

Le 21^{ème} siècle a commencé dans la tourmente
d'une mondialisation incontournable ; il en
retiendra sans nul doute le « Printemps arabe », les
crises, la « crise » dont il faut reconnaître qu'elle
est due, pour partie, à une dette jamais atteinte, avec
son cortège de doutes, de difficultés d'emploi et à
un déséquilibre entre une économie réelle et une
économie financière.

C'est le paysage dans lequel il faut que, nous, les
maires assurions une part de l'équilibre de notre
société sans oublier que nos collectivités sont
parties de notre pays et qu'elles doivent être
solidaires de ce qu'il traverse.

Mais, c'est peut-être aussi sur nous que repose la
stabilité de la France.

Cette année 2011 a donc été à nouveau marquée par
la crise financière mondiale. Je ne m'y attarde pas.
Si la France a mieux résisté que d'autres jusqu'ici,

gardons à l'esprit que cette dette, si on n'arrive pas à la réduire, pèsera sur les générations suivantes.

On le sait, il est très difficile de réduire la dette parce qu'il faut alors diminuer la dépense publique. Il faut pourtant agir, le Gouvernement s'y emploie. Il faut diminuer les dépenses de fonctionnement pour maintenir l'investissement ; le chemin est difficile.

Cette crise, la plus forte depuis 1945, a eu sur nos finances publiques un impact sans précédent mais, malgré ces soubresauts, l'économie française repose sur des fondamentaux sains avec un endettement modéré des ménages et un taux d'épargne élevé... Les agences internationales de notation s'accordent encore sur le maintien du triple A à la France.

Nous avons confiance dans nos banques.

La chute de la banque Dexia, un de nos principaux bailleurs de fonds, nous fait pourtant douter. Le Gouvernement a mis en place un plan de sauvetage pour préserver le financement des collectivités locales. Un pôle financier public associant la Banque Postale et la Caisse des Dépôts s'engagera dans le financement des collectivités. Pour l'heure, Dexia, la Caisse des Dépôts et la Banque Postale ont finalisé les termes d'un protocole de négociation et le Parlement a voté la garantie de l'État.

J'espère que cette crise permettra de revenir à des financements plus sains pour nos collectivités.

Dans l'immédiat, certains d'entre nous sont confrontés à la raréfaction du crédit. C'est pourquoi le Premier ministre a annoncé la mise en place d'une aide à hauteur de 3 milliards d'euros, via la Caisse des Dépôts, pour financer des prêts jusqu'à la fin 2011.

Pour garantir l'accès à la liquidité et diversifier les sources de financement, l'AMF et les grandes associations d'élus viennent de lancer le processus de création d'une Agence de financement des collectivités locales qui devrait fonctionner sans garantie de l'État grâce à un système de solidarité entre les collectivités participantes. Son but, comme dans les pays nordiques, est de lever des fonds au meilleur taux. Cet important projet fera l'objet d'une présentation plus détaillée à l'occasion du prochain Congrès des Maires.

C'est dans ce contexte de crise que se préparent les budgets 2012.

Le Gouvernement a fait le choix courageux de rétablir les comptes publics, de réduire les déficits publics et la dette dans un effort sans précédent. Les administrations publiques locales sont elles aussi mises à contribution avec le gel des concours de l'État qui permet de réaliser des économies substantielles.

2012 constitue donc la seconde année de gel des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. La totalité de l'enveloppe normée (50,6 Md€) est bloquée sur la période 2011-2013, chacun le sait bien.

La loi de finances pour 2012 fixe également les modalités de mise en place du Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales, instauré dans la loi de finances pour 2011, qui redistribuera 250 M€ dès 2012 et plus de 1 Md€ à l'horizon 2015. Ce fonds doit être favorable aux territoires ruraux.

Depuis cette année, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) remplace nos anciennes Dotation Globale d'Équipement (DGE) et Dotation de Développement Rural (DDR). Certains EPCI, syndicats mixtes ou communes, qui y étaient éligibles en 2010, ne l'étaient plus au titre de la nouvelle DETR. Un amendement du Gouvernement permet de résoudre ces difficultés. À compter de 2012, tous les EPCI à fiscalité propre seront éligibles à la DETR, à une double condition : qu'ils ne forment pas un ensemble de plus de 50.000 habitants et ne comptent pas une commune centre de plus de 15.000 habitants.

Il faut donc que la communauté de communes dispose d'un caractère rural avéré pour bénéficier de la DETR.

Voilà, mes chers collègues, les éléments budgétaires que je peux vous dire aujourd'hui. Le Gouvernement doit annoncer de nouvelles mesures et nous saurons, après le vote de la loi de finances, ce dont nos collectivités disposeront en 2012.

J'avais évoqué, l'année dernière, le problème récurrent posé par l'évolution permanente des normes qui nous coûtent très cher. Le dossier progresse. La délégation aux collectivités territoriales du Sénat a produit un rapport au titre évocateur : « *La maladie de la norme* » qui pointe parfaitement les difficultés.

Il y a aussi un rapport sur la simplification des normes applicables aux collectivités locales rendu au Président de la République, en juin dernier, par le sénateur Eric DOLIGE. Il y liste 15 domaines de simplification possibles parmi lesquels l'accessibilité, la culture, l'urbanisme, l'eau et l'assainissement, le sport, les SDIS...

Ce rapport trouve en partie sa traduction législative dans une proposition de loi de simplification des normes qui devrait être débattue dans les prochains mois.

Pour les territoires ruraux plus particulièrement, le Président de la République a récemment confié au député de Lozère, Pierre Morel-A-L'Huissier, une mission « *sur l'ensemble des problèmes liés aux normes en milieu rural* ». Il devrait proposer un certain nombre d'adaptations susceptibles de

simplifier le cadre administratif de notre milieu rural.

Espérons seulement que les simplifications ne s'ajouteront pas aux textes en vigueur !

J'en viens à la réforme territoriale et l'intercommunalité.

L'achèvement de la carte intercommunale constitue l'un des objectifs de la réforme des collectivités territoriales de 2010. Les schémas départementaux de coopération intercommunale fourniront la préfiguration de la future carte intercommunale. En l'état actuel, plus de 35 000 communes rassemblant près de 59 millions d'habitants sont membres d'un EPCI à fiscalité propre.

La loi du 16 décembre 2010 fixe le délai d'approbation des Schémas départementaux au 31 décembre 2011.

Dans quelques départements - dont a priori nous ne faisons partie - qui posent des difficultés très importantes, le Premier ministre a annoncé, il y a quelques semaines, un délai supplémentaire de quelques semaines pour finaliser la nouvelle carte de l'intercommunalité.

Parallèlement, Jacques Pélessard, Président de l'AMF, a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à assouplir le cadre législatif de la refonte de la carte intercommunale. Le texte propose que seuls les projets aboutis figurent dans les schémas arrêtés le 31 décembre 2011 et l'anticipation de la clause de revoyure, à fin 2015. Toutes ces propositions sont à l'étude.

De son côté, le Sénat a adopté, en fin de semaine dernière, une proposition de loi qui repousserait la date d'adoption définitive du SDCI au 31 mars 2013 afin de laisser encore plus de temps à la concertation. Ce texte doit désormais être examiné à l'Assemblée nationale.

Quel que soit le résultat de tout cela, le mérite de la réforme aura été de susciter des questions sur la meilleure organisation des territoires.

Dans notre département, vous le savez, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a été renouvelée au printemps et, Monsieur le Préfet, vous avez présenté votre projet de Schéma aux membres de la Commission, le 30 mai dernier.

La réforme territoriale est donc en marche et nous sommes maintenant dans le vif du sujet.

La première version que vous nous aviez soumise en pré-CDCI avait suscité beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes chez les élus. Le nombre de contributions reçues en Préfecture, à l'époque, les débats organisés dans nos intercommunalités, les échanges avec nombre d'entre vous et les réactions dans la presse du moment en ont témoigné.

Comparée à d'autres départements, la carte de l'intercommunalité dans le Calvados est déjà presque conforme aux obligations fixées par la loi.

Monsieur le Préfet, les élus du Calvados ne veulent pas de « mariages forcés ». Vous avez su « écouter le terrain » et prendre en compte la parole des élus. Depuis, le temps du débat, des réflexions et des évolutions s'est ouvert, dans le cadre de la loi, naturellement.

Votre projet de schéma, Monsieur le Préfet, propose aussi la réduction du nombre de syndicats intercommunaux.

Dans le domaine de l'alimentation en eau potable, la compétence production - le Rapporteur de la CDCI, Henri GIRARD, vient de nous en parler - serait assurée par 9 syndicats pour garantir, à un prix harmonisé, un approvisionnement en qualité et en quantité à tous les habitants du département. A terme, il s'agirait de faire évoluer encore ces structures pour assurer à la fois la distribution et la production.

Dans le domaine de l'assainissement des eaux usées, assuré aujourd'hui par 167 structures, Monsieur le Préfet propose aussi des regroupements en structures uniques de collecte et de traitement.

Même si le débat s'est focalisé, dans un premier temps, sur les seules communautés, j'attire votre attention sur l'impact des propositions du SDCI pour ce qui concerne les syndicats et sur les conséquences techniques et financières qui en découleront. Il faudra bien les mesurer, d'autant que la loi prévoit, qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, les syndicats intercommunaux ne seront plus éligibles à la DETR.

Après la réunion de la CDCI du 30 mai 2011, le délai légal de consultation de 3 mois a permis de recueillir les avis des communes, des communautés et des syndicats. Pas moins de 600 contributions ont été adressées en Préfecture ! Je me félicite de ces chiffres qui traduisent le degré d'implication de chacun. Nul doute que ces avis alimenteront la réflexion.

Tout devrait dépendre de ce que nous attendons maintenant des communautés de communes. Doivent-elles rester de proximité et mutualiser un certain nombre de fonctions pour nos communes pour en être l'outil - comme le permet la loi - ou devenir uniquement les grands investisseurs de notre territoire ?

Sans doute les deux, selon leur qualité urbaine ou rurale.

Mes chers collègues, une bonne dizaine d'années après la création des intercommunalités dans notre département, le chantier qui s'ouvre aujourd'hui doit nous permettre, comme nous l'avons toujours fait, de nous adapter aux évolutions du moment pour toujours mieux répondre aux besoins de nos

concitoyens et aux nouveaux modes de fonctionnement et d'habitudes de vie.

S'il est un domaine où nous allons aussi connaître des adaptations, c'est celui de l'urbanisme et vous savez à quel point je considère qu'il s'agit d'une de nos responsabilités essentielles.

Je m'y arrête seulement un instant.

Nous avons organisé une importante réunion, le 15 septembre dernier, avec l'intervention de la DDTM et du CAUE. Près de 300 d'entre vous y ont participé marquant ainsi votre vif intérêt pour ces questions.

Annoncée depuis longtemps, la réforme de la fiscalité de l'aménagement va entrer en application en 2012. Après une période de concertation de plus de deux ans, cette réforme a été adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificatives pour 2010.

L'objet en est ambitieux puisqu'il s'agit :

- d'améliorer la compréhension et la lisibilité du régime ;
- de simplifier en réduisant le nombre d'outils de financement ;
- de promouvoir un usage économe des sols et de contribuer à la lutte contre l'étalement urbain
- et, enfin, d'inciter à la création de logements.

Cette réforme est aussi à replacer dans le contexte plus large de la réforme du Code de l'urbanisme visant à donner la priorité au projet et à dépasser l'urbanisme de normes dont nous reparlerons.

Sur la taxe d'aménagement proprement dite, je n'insisterai pas ; seulement pour rappeler que nous avons jusqu'au 30 novembre pour prendre les délibérations qui s'imposent.

Vous pouvez, au besoin, vous rapprocher des services de la DDTM, consulter son site extranet ou celui de l'UAMC. Cette réforme devient un véritable outil d'aménagement de nos communes.

Monsieur le Préfet, Messieurs les Présidents, Mes chers collègues, voilà rappelés, sans avoir été exhaustif, quelques sujets qui nous mobilisent.

Je voudrais conclure sur les résultats d'une étude récente qui m'ont surpris. Ils mettent en évidence l'aggravation de la perte de confiance de nos concitoyens envers leurs élus et, pour la première fois, y compris envers leur maire. Même si celui-ci reste, heureusement, en tête des élus préférés des Français, cette perte de confiance pose question aux maires que nous sommes.

Le prochain congrès de l'Association des Maires de France, à la fin de ce mois, sera l'occasion de rappeler le rôle particulier du maire qui, de par sa proximité, est l'élu le plus au fait des préoccupations de ses concitoyens.

Ce sera aussi une échéance importante puisqu'en même temps seront renouvelées les instances

dirigeantes de l'Association des Maires de France à laquelle notre Amicale est affiliée. Ces élections se tiendront le 23 novembre, et éventuellement le 24. Elles seront l'occasion de désigner l'équipe dirigeante et le président de l'AMF. Je compte sur votre participation active à ce scrutin essentiel pour la représentation de nos intérêts.

Je vous remercie et je vous souhaite à tous une journée riche d'échanges et de convivialité.

JEAN-LÉONCE DUPONT, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président de l'Union Amicale des maires,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil régional,
Mesdames et messieurs les maires et élus de notre département,

Si vous le permettez, je voudrais d'abord saluer d'un mot vous tous, les maires et les élus de notre département. Vous savez que c'est la première fois que j'interviens devant cette assemblée en tant que Président du Conseil général ; je voulais dire à chacun et à chacune d'entre vous que c'est non seulement avec beaucoup de plaisir que je prends la parole devant vous ce matin, mais que c'est aussi en ayant plus que jamais à l'esprit l'importance du rôle qui est le vôtre, chaque jour, au service des communes et de ses habitants. Je le dis, je crois, en connaissance de cause après cette expérience exceptionnelle de 31 années de mandat municipal et je remercie Ambroise pour les propos très aimables qu'il a tenus à mon égard. Nous savons depuis de nombreuses années le travail qu'il réalise avec talent à la présidence de notre Union Amicale.

Vous avez voulu depuis deux ans ou trois ans, Monsieur le Président, cher Ambroise, organiser ces réunions annuelles autour d'un thème majeur de notre actualité, ou d'un invité de premier plan. Proposer à Antoine Rufenacht d'intervenir ce matin se justifiait d'autant plus que nous avons maintenant connaissance du rapport d'étape qui correspond au premier temps de sa mission de commissaire général chargé du développement de la vallée de la Seine.

Nous avons tous apprécié l'incontestable richesse de ce rapport, tout en mesurant la complexité de l'exercice confié par le Premier ministre : passer du grand Paris à l'axe Seine et, finalement, au développement d'un territoire qui comprend une grande partie de l'Île-de-France, la Haute et la Basse-Normandie.

C'est sur ce dernier point que nous sommes, je crois, encore en attente d'un propos plus spécifiquement orienté sur notre département. Il y a, à vol d'oiseau, à peine plus de soixante kilomètres entre Caen et le Havre. C'est peu, ce n'est rien à l'échelle d'une démarche qui vise à replacer Paris et l'axe Seine au plus haut de la hiérarchie des métropoles qui font le monde d'aujourd'hui.

La démarche que conduit Antoine Rufenacht va sans doute amener un bouleversement considérable de la géopolitique de nos territoires ; elle impose en tout cas que nous nous réinterrogeons sur les

fondamentaux de notre développement. Il est facile de dire que ce qui va se passer autour du Havre et de l'axe Seine constitue une opportunité ; il est moins aisé de remettre en perspective les éléments de force qui feront de notre Département un acteur à part entière de l'exercice de stratégie auquel vous nous conviez, d'autant que l'histoire récente peut inciter un certain nombre d'élus à la prudence.

Au mois de septembre, lors de sa venue à Caen, Antoine Rufenacht a rappelé que sur le plan économique et industriel, un certain nombre de filières unissent nos territoires : l'énergie, l'agro-alimentaire, l'automobile, la logistique dont les ports sont des maillons essentiels. Je voudrais aujourd'hui apporter quelques éléments complémentaires à ces réflexions, en mettant en lumière les points forts de notre Département.

* * *

Le Calvados, c'est d'abord l'exemple d'une organisation territoriale remarquablement équilibrée, avec une ville chef-lieu qui concentre naturellement un certain nombre de fonctions supérieures, dont on pourrait facilement démontrer qu'elles sont très complémentaires de celles du Havre. Le Calvados, ce sont aussi des villes moyennes comme Vire, Bayeux, Lisieux ou l'ensemble constitué de Deauville et Trouville, ce sont des petites villes ou des gros bourgs ruraux qui concentrent des services de proximité et dont nous devons constater que, loin de décliner, ils ont plutôt été dynamisés, au cours des dernières années, notamment par l'essor de l'intercommunalité.

Le Conseil général du Calvados – et mon regard se tourne naturellement vers Anne d'ORNANO, le Conseil Général du Calvados a toujours fait de la préservation de ces équilibres et de ce maillage, de la solidarité entre les territoires, les éléments forts de sa stratégie territoriale, ce qui n'exclut nullement que nous ayons à l'esprit l'enjeu que représente le renforcement des fonctions de Caen et de son agglomération.

C'est au nom de ces principes que j'ai voulu intervenir et peser dans le débat que nous avons eu sur la révision de la carte des intercommunalités, mais c'est aussi avec la conviction que le plus fort dans le monde d'aujourd'hui n'est pas toujours loin s'en faut, le plus grand ou le plus gros ; le plus fort, c'est le plus efficace.

Et celui qui est efficace, c'est celui qui porte un projet, qui trouve des partenaires et a su se doter d'un mode de gouvernance permettant que les bonnes décisions soient prises au bon moment. Je parle là d'intercommunalité mais il me semble que

ce propos pourrait aussi bien s'appliquer à l'organisation des territoires qui bordent la Seine et son estuaire.

Cet espace harmonieux et multipolaire, d'une grande richesse naturelle et patrimoniale, dont les vocations sont aussi bien industrielles que touristiques, est l'un de nos grands atouts. Nous poursuivons l'aménagement de cet espace : dans cinq ans, le Calvados sera doté d'un réseau à très haut débit, très majoritairement FTTH, c'est-à-dire que la fibre optique arrivera chez l'utilisateur final, les ménages bien entendu, mais aussi les entreprises, les établissements d'enseignement, les sites de santé, ou les lieux de culture.

Nous serons ainsi dotés d'un équipement au meilleur standard mondial, pratiquement sans équivalent à l'échelle d'un département tout entier. Nous sommes dans la phase finale du dossier, puisque nous espérons désigner l'équipe chargée de réaliser et d'exploiter le réseau dans quelques semaines, et en tout cas avant la fin de cette année. Ce sera là l'aboutissement d'un processus long et complexe, mais nous disposerons ainsi d'un outil qui aura, je le crois, des impacts forts et favorables en termes de localisation des activités et en termes de compétitivité de notre territoire.

Ce territoire pourrait, demain, commander l'accès du Havre à un hinterland élargi au sud et à l'ouest. Le Havre a toujours pensé son hinterland en regardant vers l'est, vers la région parisienne et au-delà. Cette préoccupation reste naturellement présente à l'esprit de tous ceux qui travaillent au développement du port du Havre.

Mais outre l'intérêt que présente pour le fret la liaison ferroviaire qui, par Mézidon, rejoint le centre ouest et la côte Atlantique, il y a désormais autour de Caen, à une heure du Havre, une étoile routière presque complètement achevée depuis le bouclage de l'A88 voici un peu plus d'un an, dont l'intérêt n'a certainement pas échappé aux logisticiens.

* * *

Ce réseau routier reste, il est vrai, privé de trois maillons à 2x2 voies dont le Département a étudié la réalisation ces dernières années : il s'agit de Lisieux-Pont l'Evêque, de l'achèvement de Caen-Flers, et de Vire-Le Poteau dont nous n'avons récupéré la compétence qu'après 2006. Dans le passé, le Département a réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage un certain nombre de grands projets routiers, mais il n'a pu y parvenir qu'avec le concours de la Région, et parfois celui de l'Etat.

Aujourd'hui, nos partenaires financiers mettent en avant d'autres priorités, laissant le département seul face à des opérations qui dépassent sa mesure, et

dont la vocation n'est d'ailleurs pas uniquement départementale. Les chiffres disent tout : les trois projets dont je viens de parler -pour s'en tenir à ces seuls trois projets- coûteraient environ 550 millions d'euros, en estimation 2006 et avant toute intégration des prescriptions liées au Grenelle de l'environnement, alors que nous investissons 18 millions par an sur nos 5500 kilomètres de routes. Le rapport est de un à trente. Il nous faudrait trente années pour réaliser ces investissements.

Les règles du jeu actuelles sont, vous le savez, extrêmement pénalisantes pour nous : les départements assurent l'essentiel d'un effort de solidarité qui devrait, en réalité, relever du niveau national. Vous savez que ces dépenses de solidarité présentent deux caractéristiques majeures : elles sont en grande partie obligatoires, et elles ont tendance à s'accroître en période de crise, à des moments où la richesse nationale stagne. Dans le même temps, la réforme des finances locales nous prive pratiquement de toute possibilité de faire évoluer le niveau de nos ressources.

Je répète donc ce matin ce que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer, et je suis sur ce point obligé de tenir un discours de vérité : sans remise à plat des modes de prise en charge d'un certain nombre de dépenses de solidarité, comme celles qui sont liées à la dépendance, et sans rétablissement de partenariats financiers qui existaient par exemple avec la Région, nous ne pourrions pas réaliser ces grands projets routiers.

Nous veillerons en revanche, j'en prends l'engagement, à en préserver la faisabilité. Nous portons déjà, sur ces trois axes, plusieurs millions d'euros en acquisitions foncières et immobilières. Il n'est pas question pour nous de nous défaire de ces acquisitions qui, un jour, seront de nature à faciliter la réalisation de ces projets. J'ajoute que nous allons nous donner les moyens de recenser les améliorations possibles sur ces trois axes - je pense, à titre d'exemple, au giratoire du Breuil entre Pont l'Evêque et Lisieux.

Je vais écrire à chacun d'entre vous sur cette question des grands travaux routiers, mais je voudrais ajouter que, dans mon esprit, ce dossier est étroitement articulé avec deux autres sujets, sur lesquels je me suis exprimé dès ma prise de fonctions : il s'agit de l'abandon du projet de regroupement des services du Conseil général en un lieu unique, d'une part et d'autre part, l'évolution de notre relation contractuelle avec l'agglomération de Caen la mer au sein du syndicat des transports. Il ne s'agit surtout pas de diminuer la participation financière du Conseil général mais seulement de contrôler l'évolution de nos dépenses.

Dans ces deux derniers cas, comme sur le dossier des routes, nous sommes soumis à un principe de

réalité, et à la nécessité absolue de maîtriser nos dépenses. C'est ainsi, et uniquement ainsi, que le Département pourra conserver la qualité de gestion qu'on lui reconnaît, et qu'il pourra, au cours des prochaines années, rester votre interlocuteur et continuer à soutenir, au même niveau qu'aujourd'hui, les projets des communes et des intercommunalités. Les efforts que nous faisons ne doivent pas avoir pour conséquence de vous pénaliser dans la réalisation de vos projets. Vous savez bien que le Département est votre premier partenaire financier.

* * *

Je voudrais enfin, et ce sera le dernier point de mon intervention, vous dire un mot d'un dossier sur lequel le Président du Conseil général n'a pas, pour le coup, de pouvoir de décision. C'est un dossier qui va nous ramener à nos préoccupations du jour, l'organisation et le développement des territoires de l'axe Seine et de l'estuaire, sur lequel je vais donc me contenter de proposer un éclairage.

Le Havre et Caen mènent l'une et l'autre des démarches qui devraient aboutir à la constitution de pôles métropolitains. Ces démarches sont légitimes, et le Conseil général n'a nullement vocation à s'y opposer, pour autant qu'elles ne mettent pas en péril l'unité du département, et pour autant – mon expérience des rapports de force m'incite à cette prudence – qu'au sein des structures qui se créeront, les modalités de sortie soient précisément définies et laissent à chacun la liberté de s'en aller. C'est la condition, me semble-t-il, qui garantit, dans la durée, le respect de tous les territoires concernés. Mais un pôle métropolitain est une structure d'une autre nature qu'une communauté d'agglomération et ce n'est pas, en tout cas, une communauté d'agglomération élargie. Un pôle métropolitain, c'est un territoire animé par une ou des grandes villes, qui se constitue autour d'une envie de coopérer, sur des domaines ou sur des projets limités mais bien identifiés.

Ce territoire, je l'ai en partie défini tout à l'heure, en rappelant la proximité géographique et la complémentarité de Caen et du Havre : c'est celui de la Baie de Seine. La solution que nous suggérons, la vision que nous proposons, consiste en un pôle métropolitain de la Baie de Seine, reposant sur ces deux piliers, Caen et Le Havre.

Nous aurions là un ensemble équilibré, cohérent, dont les thèmes de coopération privilégiés s'imposent d'évidence : je pense à l'enseignement supérieur, puisque l'école de management de Normandie fournit l'exemple d'une coopération ancienne et qui a donné des résultats, je pense au domaine portuaire, ou encore à la ligne nouvelle

Paris-Normandie dont nous sommes convaincus, ici comme au Havre, qu'elle doit se réaliser dans le cadre d'un projet global, en excluant la tentation du phasage qui s'exprime parfois dans le débat public. J'ai écrit au Président de la Communauté d'agglomération de Caen la mer il y a quelque temps pour lui proposer cette approche qui est, je crois, partagée par un certain nombre de conseillers généraux, en particulier dans le Pays d'Auge. Les acteurs du dossier se positionneront librement, mais c'est aux communautés de communes concernées et à elles seules qu'il revient de se prononcer individuellement et de décider de s'associer à un pôle métropolitain. Je rappelle que ni l'Etat, ni le Président du Conseil général, ni le Président d'un établissement de coopération intercommunale aussi puissant soit-il, n'ont, en la matière, de pouvoir de contrainte.

Je ne souhaite surtout pas remettre en cause la démarche des métropoles normandes. Mais je suis convaincu qu'à l'intérieur de Normandie Métropole, il existe un intérêt particulier à articuler un axe spécifique Caen-Le Havre. Et si vous me permettez une légère trivialité, je dirais que dans un ménage à trois, il vaut mieux faire partie des deux !

Je souhaite que ces quelques éléments de réflexion permettent au débat de se poursuivre sereinement. J'espère en outre que chacun l'aura compris ce matin : la coopération avec le Havre et son agglomération est un enjeu stratégique de première importance pour l'ensemble de ceux qui, dans le Calvados, se préoccupent du développement de l'économie et des territoires – et tel est bien, soyez-en certains, le cas du Conseil général.

Je vous remercie.

Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Présidents de collectivités, excusez-moi d'être arrivé un peu en retard, et d'être arrivé un peu à l'avance à la tribune, avant que le Président Dupont ne m'ait donné la parole.

Je suis bien entendu très heureux de me retrouver auprès de vous, nombreux ce matin. Je viens seulement d'entendre la fin de l'intervention de Jean-Léonce Dupont mais j'en ai compris l'essentiel. Bien entendu, pour le Président de Région que je suis, m'adressant à vous, maires du Calvados, il y aurait beaucoup de sujets à aborder.

Je vais essayer de développer deux aspects qui me paraissent être des aspects d'actualité, mais aussi des aspects de long terme, et vous dire que la Région, aujourd'hui comme hier, et surtout comme demain, est attelée à de très grands projets sur ce département. Grands projets qui concernent de près ou de loin les communes, les intercommunalités, ainsi que toutes les structures qui, quotidiennement, en matière d'aménagement du territoire et d'action publique, sont mobilisées.

Je peux citer quelques exemples, comme les Jeux équestres de 2014, sur lesquels nous travaillons et pour lesquels la structure qui regroupe tous les partenaires est aujourd'hui à l'ouvrage afin de mettre en place, très vite, les actions et les investissements qui seront nécessaires à ce grand rendez-vous de l'été 2014, et qui, au travers de ces dynamiques territoriales, au travers d'un projet territorial, permettront de ne pas se contenter de raisonner sur quinze jours de compétition mais sur les quinze années qui permettront de rebondir et de mettre en valeur des potentialités.

Je pense bien entendu à la filière équine, mais au-delà, à ce que ces événements pourront donner comme dynamique territoriale, des communes aux intercommunalités et aux Départements, non seulement celui du Calvados, mais aussi aux deux autres Départements de l'Orne et de la Manche, ainsi qu'à la Région.

Je pourrais aussi vous parler de l'action que nous menons en ce moment avec Ports Normands Associés, la Région, le Département de la Manche, mais aussi le Département du Calvados. Il y a d'ailleurs un rapport avec le sujet de l'Axe Seine et des propos qui viennent d'être tenus, car les coopérations que nous nouons entre Caen-Ouistreham et Le Havre, ou entre Cherbourg et Rouen, s'inscrivent dans un contexte maritime important, avec des opportunités et le projet de port containers, que nous développons pour le port de Caen Ouistreham, en coopération avec celui du

Havre, et dont les investissements devraient pouvoir être mobilisés à partir de l'année prochaine, est un indice de cette stratégie.

A propos d'éolien offshore, je sais que le sujet vous concerne, notamment à travers le parc éolien « de Courseulles. » Les projets de développement sont là aussi prometteurs pour ce département, et probablement, au-delà de Cherbourg, pour le port de Caen-Ouistreham.

Je pourrais vous parler d'enseignement supérieur et de recherche. Les investissements sont nombreux, comme aujourd'hui le GANIL, inauguré il y a quelques jours, ou ceux qui vont venir pour l'enseignement supérieur, comme la faculté de médecine, par exemple. D'autres investissements vont concerner le renforcement du potentiel de recherche au travers du pôle de Caen ou de structures mises en place, y compris dans la filière équine d'ailleurs, entre le département du Calvados et la Région. Sur ce champ majeur, qui n'est pas une responsabilité à proprement parler de la Région mais qui reste une responsabilité nationale, le Conseil régional est bien entendu complètement mobilisé.

Nous soutenons bien entendu ces investissements, que l'on appelle, dans le cadre d'une procédure particulière, les investissements d'avenir. L'ENSICAEN, l'école de management elle-même, comme les ITC, sont des écoles d'ingénieurs, des structures sur lesquelles la Région est présente financièrement mais aussi dans une politique stratégique à long terme. Nous aurons un schéma d'aménagement de l'enseignement supérieur, qui concernera beaucoup le département du Calvados et qui permettra de continuer cet effort important pour préparer l'avenir, et pour préparer le développement de ce territoire.

Je pourrais aussi vous parler d'une autre action que nous menons en partenariat avec la Haute-Normandie autour de l'aéroport de Deauville Saint-Gatien où un syndicat mixte existe et investit. C'est un élément important qui pourra être rattaché au sujet qu'évoquait Jean-Léonce Dupont et qui sera évoqué par Antoine Rufenacht dans un instant.

Des actions sont donc menées depuis quelques années, elles se développent, se poursuivent, et vont engager la Région dans des investissements extrêmement importants dans l'enseignement supérieur, la recherche, le portuaire, la filière équine, ainsi que les autres actions en matière économique qu'il faut que nous poursuivions.

Je ne peux pas ne pas parler de ferroviaire, évidemment. Entendant Jean-Léonce Dupont parler de routier, je me dis qu'il faut que je parle de ferroviaire, mais dans le même raisonnement qu'il

vient de tenir, qui consiste à dire qu'il va falloir faire des choix. Nos moyens à nous, Départements, Région, sont désormais des moyens contraints, comme on dit pudiquement. Quand on dit « contraints », vous avez tous compris ce que cela veut dire. Nous allons devoir maintenant rentrer dans des stratégies plus dures au sens des choix, des priorités. Vous comprendrez que la Région, aujourd'hui comme hier déjà, mais aussi comme demain, accélère sa priorité pour le ferroviaire.

Le débat public sur la LNPN qui se déroule aujourd'hui, se déroule un peu mollement, comme avant-hier à Saint-Lô. J'espère qu'à Lisieux, jeudi, ce sera plus dur. Il faut que nous exprimions vraiment le sens d'une volonté collective pour réaliser ces investissements qui ont aussi un rôle en matière économique. Ils ne sont pas là que pour satisfaire, et Dieu sait s'ils sont importants, les besoins des usagers quotidiens du train, mais ils doivent aussi satisfaire des problématiques de stratégie. Je pense notamment au fret, qui est le maillon faible de notre stratégie à nous, bas-normands, dans cette grande opération ferroviaire entre Paris et les Normandie.

La Ligne Nouvelle Paris Normandie est évidemment le sujet sur lequel la Région est en train de se pencher pour être au rendez-vous des engagements qui devront être pris, je ne sais quand, pour assurer enfin la crédibilité d'un projet de modernisation du ferroviaire. Je parle de la ligne Paris Caen Cherbourg, bien entendu, mais nous sommes aussi sur des stratégies concernant la ligne Paris Granville. Pour ce qui concerne le Calvados, ce projet de LNPN est majeur, et vous avez pu voir que j'avais pris un engagement, au nom de la Région, d'être le moment venu au rendez-vous pour assurer un financement de l'ordre de 400 millions à 500 millions d'euros.

Vous avez en tête les milliards qui sont évoqués concernant ce projet. Vous y croyez ou vous n'y croyez pas, mais si nous voulons être au rendez-vous pour assurer enfin une perspective à cinquante ou quatre-vingts ans, à très long terme, pour le ferroviaire, je crois qu'il faut aujourd'hui faire des choix, afficher des ambitions et surtout rendre ces ambitions crédibles. C'est ce que je viens de faire au Conseil régional, et c'est ce que je ferai dans les années qui viennent pour que ce message soit bien entendu.

La conséquence de tout cela, c'est l'énormité des sommes, et quand on rapproche les budgets du Département du Calvados avec ceux de la Région, on est assez voisin, c'est le paradoxe : il y a trois départements sur le territoire et l'équivalent de mon budget est celui du Calvados. Vous voyez tout de suite les difficultés : pour assurer la priorité du ferroviaire, la Région ne doit faire que du

ferroviaire, sinon, nous continuerons à nous disperser, nous continuerons à prendre du retard. C'est un choix difficile, c'est un choix qui, sur les questions routières, interpelle parfois, mais il faut savoir ce que nous voulons faire en matière de priorités quant aux infrastructures de communication.

Je n'ai pas cité le dossier, lui aussi important, du numérique, qui nous fait être avec les départements de la Manche, de l'Orne et bien entendu du Calvados, avec les moyens européens que nous avons entre les mains, à l'action pour des investissements d'avenir indispensables.

La Région a choisi le ferroviaire et le numérique, c'est tout, on ne peut pas faire plus sauf à prendre quinze ou vingt ans de retard en plus. Je crois que ces choix sont des choix intéressants à discuter, ce sont des choix que la Région veut mettre en place pour que l'image, que les messages, à un niveau national, puisque l'on est sur des stratégies nationales, soient entendus, notamment à l'heure du débat public sur notre territoire.

Je ne voudrais pas être trop long, mais évoquer aussi de beaux projets que nous avons sur toutes ces problématiques d'identité et de mémoire, qui sont, au-delà de l'aspect formel, des opportunités de développement touristique, mais pas uniquement touristique, culturel également, pour les années qui viennent. Nous allons notamment travailler avec le Département du Calvados, avec Jean-Léonce Dupont, mais aussi avec le Département de la Manche, sur le classement des Plages au patrimoine de l'Unesco. La Région, avec l'esprit de rassemblement que nous devons montrer, a réussi à capter la confiance d'Alstom parce que nous étions rassemblés entre collectivités.

Je crois que les Jeux Equestres montrent que nous sommes rassemblés. Le ferroviaire, au travers de la Conférence des exécutifs nous a aussi rassemblés. Nous gagnerons sur les grands dossiers de demain en étant unis, au-delà de nos sensibilités, pour afficher des volontés territoriales, pour afficher une capacité à mettre les territoires en situation de faire avancer les attentes des uns et des autres, de vos citoyens, Mesdames et Messieurs les maires, mais aussi de ceux qui peuvent être des usagers de tel ou tel service public et qui aujourd'hui attendent beaucoup de notre action.

Je voudrais terminer sur deux points d'actualité. Jean-Léonce Dupont évoquant la question du pôle métropolitain, met en avant l'un d'entre eux, et mon interrogation, aujourd'hui, est la suivante : quelle est notre organisation territoriale pour demain dans la solution de tous ces problèmes ? Je vous ai cité des actions qui sont menées, comme l'aéroport de Deauville, les Jeux Equestres ou PNA, au travers de structures périphériques à nos collectivités.

Quand je parle des collectivités, il s'agit du Département, de la Région et parfois de certaines communes, dans le cas du Syndicat de Deauville, avec la ville de Deauville. Nous avons créé de nombreuses structures nous rassemblant, des syndicats mixtes ou des GIP qui agissent à la périphérie de nos collectivités.

Je regarde ce qui se passe en matière de réforme de l'intercommunalité, avec les nouvelles cartes, car bien entendu, la Région, et c'est peut-être la différence qu'elle a avec le Département, est en rapport avec plus d'intercommunalités que de communes sur des fonctions importantes comme le développement économique. C'est un sujet qui nous fait dialoguer essentiellement avec les intercommunalités, mais ce n'est pas le seul. Nous ne savons pas trop comment les choses vont évoluer du point de vue de la future carte qui peut amener des réflexions ou des stratégies de par la Région, pour peut-être, vis-à-vis de ces intercommunalités élargies, renforcées, agrandies, permettre un partenariat renforcé et développé.

Mais il y a les pays, et dans la loi, ils sont un petit peu oubliés, ou l'on en dit des choses minimales. Que deviendront les pays demain ? Que seront ces structures avec lesquelles nous contractualisons aujourd'hui ? Les pays regroupent les intercommunalités, mais ils sont là, on a parlé du millefeuille, les législateurs ont mis en avant ce caractère un peu épais de la structuration en région. Comment les choses vont-elles évoluer ? Quand j'entends parler de pôle métropolitain, je me pose aussi cette question a fortiori. Voilà une nouvelle couche du millefeuille qui apparaît, comment cela va-t-il se passer en termes de visibilité pour vous les maires ? Comment les choses vont se passer pour nous Région ? Aurons-nous les intercommunalités, les pays, le pôle métropolitain, et que sais-je d'autre encore ? Je crois que dans les temps qui sont les nôtres, d'extrêmes difficultés, de besoin d'expliquer aux citoyens ce que nous faisons, comment nous le faisons, quels sont les moyens que nous mettons dans les actions que nous poursuivons ? Tout cela m'interpelle un peu.

Comme la Région engage des politiques contractuelles avec les territoires, il va falloir que nous soyons peut-être un peu plus courageux sur ces aspects, parce que toutes ces structures ne peuvent pas continuer à s'empiler les unes sur les autres et demeurer des obstacles dans l'affirmation des stratégies, des urgences, des choix et des moyens à mettre en œuvre sur cette question.

J'ouvre le sujet, j'ai quelques réponses, mais je crois qu'il faut que nous en parlions pour l'avenir, car il s'agit d'un point important. La question de Pôle Métropolitain de la Baie de Seine pose cette question au passage. Je l'ai déjà dit et je le redis à

Antoine Rufenacht : la Région sera là sur les grands sujets qui concernent ce pôle métropolitain et le sujet portuaire. Je vous ai donné tout à l'heure des exemples assez concrets, avec la coopération entre Caen Ouistreham et Le Havre. C'est la Baie de Seine et nous agissons, nous investissons déjà.

L'aéroportuaire et le ferroviaire sont également des sujets sur lesquels nous investissons déjà. L'enseignement supérieur et la recherche est depuis longtemps un sujet, et l'arrivée du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), le pôle de recherche normand, en sera un autre. Il y a Rouen et il faut travailler avec Rouen, cela me paraît essentiel pour l'avenir de nos étudiants, des enseignements et des formations supérieures que nous voulons développer.

La Région n'est pas directement concernée par la constitution de ce pôle mais je me soucie de la visibilité, de la cohérence et des moyens des intercommunalités, de ce qui se passe au niveau des pays. Que va devenir le Pays d'Auge, avec lequel je travaille ? Je pense que nous aurons des réponses, mais il y a là un sujet.

Enfin, je ne sais pas si vous avez déjà parlé d'économie, d'industrie et d'emploi, mais je crois qu'il faut en parler. La Région n'est pas la seule, en exclusivité, à l'écoute de ce qui se passe ici dans le département du Calvados, mais aussi dans le département de l'Orne et dans le département de la Manche. Honeywell à Condé-sur-Noireau, mon cher Pascal, ou Schneider à Bourguébus, en sont quelques exemples.

Il faut que nous soyons en capacité de ne pas gérer simplement les difficultés après, mais de gérer et anticiper les problématiques avant ce phénomène de déterritorialisation des emplois, des entreprises, de délocalisation pour employer un terme plus familier. Il y a cette nécessité de travailler avec les entreprises et particulièrement les PME, sur l'innovation notamment, pour leur donner des moyens de résister à une compétition de plus en plus féroce aujourd'hui.

En ce qui concerne la situation économique de notre pays, le taux de croissance de 1% est très faible. Or, dans vos budgets, dans mes budgets, dans les budgets des collectivités, le taux de croissance a un impact immédiat au travers des ressources. Je n'ai plus de ressources fiscales, mais vous, vous en avez encore. La croissance de ce pays est un phénomène prioritaire à maîtriser aujourd'hui, urgent à traiter pour que la prospérité revienne et pour que, sur les territoires et dans vos communes, les entreprises puissent avoir le soutien dont elles ont besoin, par anticipation.

L'exemple de Honeywell est le meilleur exemple : quand l'information nous arrive, il est parfois déjà trop tard pour essayer de faire des

contrepropositions. Les exemples de Honeywell et de Schneider sont les plus douloureux pour moi aujourd'hui, et doivent l'être pour vous aussi je pense, car ce sont des entreprises industrielles, des entreprises qui ont du savoir-faire, des entreprises qui ont des capacités d'innovation importantes.

Je crois que si la Région joue un rôle de chef d'orchestre, sans exclusivité, avec le Département, les collectivités et l'État, ce sujet doit être pour nous tous une marque de volontarisme accentué. Nous devons ne pas avoir peur de frapper à la porte des entreprises pour informer, se faire informer de leurs stratégies, de leurs problèmes, de leurs évolutions, car c'est nous, de toute façon, qui serons là au moment de l'examen de leurs problèmes. Il faut que nous puissions être là en amont des problèmes pour proposer de la formation, de l'innovation ou des développements de stratégies.

Mon souci aujourd'hui, ma question majeure, c'est l'économie, c'est la croissance de nos territoires, c'est la richesse de nos territoires. C'est quelque chose qui doit nous rassembler car dans les temps de crise qui sont les nôtres, le rassemblement sur l'essentiel est ce qu'attendent de nous les citoyens.

Merci.

**DISCOURS DE M. DIDIER LALLEMENT,
PRÉFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE, PRÉFET DU CALVADOS**

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les maires, je voudrais d'abord vous remercier de l'accueil que vous faites à l'ensemble des services de l'État. J'y vois la marque de la bonne collaboration qui est la nôtre.

L'année dernière, je vous avais parlé, et vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, de l'État. Je vous parlerai cette fois-ci beaucoup plus de la crise et de ses conséquences dans notre région et dans notre département. Si l'économie départementale ne va pas si mal que cela quand on étudie ses indicateurs, il n'en reste pas moins que nous sommes devant une situation assez contrastée, une espèce de ligne de crête qui montre qu'à côté de certains secteurs qui vont bien, comme l'agro-alimentaire ou les transports, d'autres ploient, comme notamment la consommation. Il y a de grosses difficultés dans le commerce, dans l'artisanat ou dans le BTP et nos grands donneurs d'ordres sont hésitants dans l'automobile, voire parfois en retrait, comme à Condé-sur-Noireau.

Bref, une ligne de crête qui nous interroge et qui montre bien que les choses peuvent assez facilement et rapidement basculer d'un côté ou de l'autre. C'est d'ailleurs le sens des conséquences de la crise que l'on voit d'ores et déjà apparaître avec ses illustrations et ses manifestations.

En ce qui concerne l'emploi, vous savez que réduire le chômage est une priorité quotidienne de l'action gouvernementale. Toutes catégories confondues, en Basse-Normandie, le chômage a augmenté en un an de 3,5 %. Je voudrais vous donner les chiffres parce que, quelquefois, on ne se rend pas compte de ce que cela représente : il y a 91 000 demandeurs d'emploi en Basse-Normandie, dont 45 000 dans le Calvados. Le chômage ne croît pas plus vite dans notre région que dans d'autres. Je veux ici souligner la difficulté extrême de ce qu'il représente pour certaines catégories de la population et je pense ici à ceux que l'on appelle les seniors, les plus de 50 ans. Le manque d'emploi a augmenté de 13,3 % dans notre département pour cette catégorie de la population.

C'est ce visage-là que revêt la crise, c'est cette difficulté-là à laquelle nous sommes confrontés. Permettez-moi, Mesdames et Messieurs les maires, de vous lancer un appel, non pas tant que vous allez régler avec vos collectivités locales la crise et le chômage, ce qui serait totalement illusoire car ce ne sont pas les administrations dont vous faites partie qui produisent les richesses, ce sont les entreprises,

mais parce que nous avons un outil collectif qui s'appelle les contrats aidés qui peut les soulager.

Je me dois de vous dire, ici, solennellement, qu'il y a dans cette Région 3 500 contrats aidés qui ne sont pas utilisés. Demain matin, les services de l'État, au travers de Pôle emploi, pourraient recruter, si collectivités et associations le souhaitent, 3 500 personnes. Je rappelle que le coût est assez faible grâce à l'aide qu'apporte l'État, mais c'est un principe de solidarité sur lequel je me permets vraiment d'insister. Je serais navré d'avoir, à la fin de l'année, à rendre les crédits correspondant à ces 3 500 contrats. Nous sommes à votre disposition pour essayer collectivement d'avancer sur ce sujet, même si ce n'est qu'une goutte d'eau, c'est une goutte d'eau nécessaire.

Le second élément que je voulais mettre en exergue dans cette crise qui s'esquisse, qui nous menace, est celui de l'augmentation de la pauvreté et de l'exclusion. Je sais bien que l'un va avec l'autre, mais, là aussi, je voulais vous donner des chiffres au travers de cette réalité que vous constatez mais que j'agglomère au niveau départemental. Le nombre de dossiers de surendettement qui sont « gérés » par la Banque de France, a augmenté de 15 % en un an dans notre département. Cela rejoint d'ailleurs ce que disait le président du Conseil général, j'imagine, sur les difficultés qu'il a en matière d'aide sociale. Les nuitées, c'est-à-dire les places d'hôtel ou d'appartement que l'État finance pour tous les sans-logis ou les mal-logés, ont augmenté en un an de 15 %, tout simplement parce que le nombre de sans-logis augmente.

Vous évoquiez d'ailleurs dans l'un de vos vœux l'accroissement du nombre d'étrangers devant la Préfecture. C'est vrai que nous constatons depuis le début du mois de septembre que le nombre d'étrangers, qui ne sont d'ailleurs pas forcément des primo demandeurs, comme on dit dans notre jargon, des gens qui arrivent en présentant immédiatement une demande d'asile mais des gens qui ont déjà présenté des demandes d'asile, soit dans d'autres points de notre territoire, soit dans d'autres points du territoire communautaire, a fortement augmenté.

Je ne crois pas que la solution soit, si vous le permettez, dans l'augmentation du nombre de fonctionnaires destinés à traiter les demandes, mais sans doute dans une meilleure régulation des arrivées de demandeurs d'asile. En matière d'hébergement, parce que j'entends quelquefois dire que l'État n'héberge pas les demandeurs

d'asile, il faut que vous sachiez, Mesdames, Messieurs, car ce sont des chiffres très objectifs, que les crédits consacrés aux demandeurs d'asile en matière d'hébergement ont augmenté de 70 % depuis un an.

Là aussi, dans des budgets contraints, pour reprendre l'expression qui était donnée tout à l'heure, il y a une réalité de l'aide de l'État qui permet, en toute humanité et dans le cadre du respect des droits de l'Homme, de traiter le maximum de cas d'étrangers qui arrivent dans notre département, même si je me dis que d'autres départements ne pratiquent peut-être pas exactement comme nous. Et si un grand nombre d'étrangers arrivent dans l'ensemble des départements de l'Ouest, c'est sans doute qu'il y a des départements sur le territoire métropolitain qui sont moins accueillants que le nôtre, pour reprendre un récent article de presse paru ce week-end.

Un autre élément de la crise qui vous préoccupe en tant que gestionnaires locaux est l'accès au crédit, sujet qui a été évoqué par plusieurs intervenants. Il est clair que nous voyons bien ce qu'est la mondialisation en matière d'accès au crédit pour vos collectivités locales. Le paradoxe du dispositif est d'aboutir avec ces nouvelles normes dites "Bâle 3", largement relayées par les médias, et qui sont les nouveaux critères comptables des banques, à ce que vous soyez considérés, vous, collectivités locales, non pas comme des emprunteurs à risque, mais tout simplement comme ne permettant pas aux banques de présenter leur ratio minimal de liquidités.

Il y a là un sujet extrêmement inquiétant et le gouvernement a prévu trois milliards d'euros d'apport, comme le président Dupont l'évoquait tout à l'heure, mais il n'en reste pas moins que cet effet de la mondialisation, en matière comptable au moins, est préoccupant car il ne faut surtout pas casser l'investissement public. C'est un enjeu essentiel et j'imagine que d'ici quelques minutes, quand le Premier ministre s'exprimera, il aura l'occasion d'y revenir.

Voilà, Mesdames, Messieurs, quelques caractéristiques de cette crise dans notre département. Cette réalité nécessite de votre part à la fois solidarité, coopération et économies budgétaires pour essayer de mieux l'appréhender.

Solidarité : vous l'avez évoqué tout à l'heure, vous êtes confrontés à certains de vos administrés qui sont un peu plus dynamiques, voire parfois qui réclament beaucoup plus. C'est sur vous, Mesdames, Messieurs, sur vous les élus, sur les services de l'État, souvent, que reposent les contradictions de cette société. Je n'y revendrai pas, mais je suis très attentif à cette difficulté que vous avez de vous adresser à certains concitoyens.

Coopération : il faut bien sûr coopérer quand on est confronté à la crise, mais j'ai bien entendu ce qui a été dit en matière d'intercommunalité. Je crois que nous sommes entre nous et tout ce que je vais vous dire ne sortira pas de cette salle. Quelle confiance ! ~et j'en suis touché~ a eu le législateur envers le corps préfectoral et envers les préfets de leur confier, en fin de législature, dans une période économique calme, le soin de réorganiser complètement la carte territoriale avec des instructions claires : « soyez ambitieux mais réalistes, soyez courageux mais pas téméraires, soyez efficaces mais consensuels ».

J'y vois là une marque de l'importance qu'a le corps préfectoral dans l'administration territoriale du pays. D'ailleurs, la grande visibilité que j'ai sur les nombreuses propositions de loi qui s'entrecroisent et sur la façon dont on doit les appréhender, entre celles du Sénat et celles de l'Assemblée, me montre que le chemin est clair. Je ne sais plus qui disait : « La pente est rude, mais la route est droite », mais cette phrase me semble bien refléter ce dossier.

Tout cela pour vous dire, Mesdames, Messieurs, que nous ferons une CDCI dans les premiers jours de décembre et que nous trouverons une solution qui permette, entre toutes ces aspirations contradictoires, de trouver le juste milieu. Rassurez-vous, je n'ai pas envie de tomber ni d'un côté ni de l'autre.

L'économie : c'est l'économie au sens des économies budgétaires. Il faut bien en parler. Nous allons avoir quelques éléments de la part du Premier ministre, mais je voudrais rappeler ce qu'il a dit à Morzine devant l'assemblée de vos collègues de Haute-Savoie, samedi dernier : « L'heure de vérité a sonné et il n'y a pas d'autre recette pour réduire l'endettement que réduire les dépenses. » Il a ajouté que le budget 2012 serait un des plus rigoureux depuis 1945.

Comment pourrait-il en être autrement ? Nous avons 1 700 milliards d'euros de dettes, soit plus de 86 % de notre PIB. La charge de la dette et le service de la dette sont aujourd'hui supérieurs au budget de l'Education nationale et c'est notre premier poste budgétaire. On voit combien on est totalement dépendant du taux d'emprunt que nous pourrions avoir sur les marchés pour nous refinancer. Vous le savez, nous sommes à un peu moins de 3 % parce que nous sommes sous la protection de notre triple A. Je crois que les Grecs sont à 22 % et les Italiens atteignent 6,5 %.

Vous voyez bien que quelques points de ce taux d'emprunt nous feraient basculer dans une difficulté économique extrême. Ce qui se joue, c'est la crédibilité de notre économie. Certains d'entre vous pourront facilement dire : « Qu'à cela ne tienne,

sortons de tout ce système, balayons joyeusement l'ensemble du marché. » Peu importe, c'est pour le moment lui qui fait le rythme, c'est lui qui décide et avec 1 %, de croissance l'année prochaine, dans le meilleur des cas, il faut que nous nous attendions à des restrictions budgétaires significatives mais ces restrictions ne peuvent pas concerner que l'État. Mesdames, Messieurs, je vous le dis en toute sincérité, clairement devant vous : il faudra aussi que les collectivités locales fassent des efforts.

Si la baisse de la dépense de l'État se traduisait par une augmentation de vos dépenses, et lorsque l'on voit les chiffres du nombre de fonctionnaires des collectivités locales qui croît de façon régulière par rapport à la réduction de celui de l'État, on ne peut que s'interroger, nous nous mettrions nous mêmes dans une contradiction absolue.

Permettez-moi, en conclusion, de vous citer à nouveau le Premier ministre qui a dit vendredi : « Vous savez bien qu'à l'heure actuelle l'État s'endette en partie pour financer les dotations de fonctionnement qu'il vous verse. » Ce seul exemple doit inciter État et collectivités locales à rechercher plus de cohérence dans la gestion des fonds publics et il doit également inciter les collectivités locales, entre elles, à fédérer leurs projets, à rationaliser leurs dépenses ainsi que leur organisation.

Je vous remercie.

Accueil par M. Ambroise DUPONT, Président de l'Union Amicale des Maires, de M. Antoine RUFENACHT, Commissaire général pour le développement de la Vallée de la Seine, sur le thème : « L'axe-Seine, quelle place pour le Calvados ? »

Monsieur le Commissaire général,
Monsieur le Préfet,
Chers Collègues,

Ceux qui étaient à Honfleur, l'année dernière, se souviennent que nous avons déjà évoqué, à la fin de notre matinée, le « *Grand Paris et l'Estuaire de la Seine* » et les enjeux majeurs pour nous de ce dossier. Depuis, les choses ont avancé. C'est la raison pour laquelle j'ai sollicité notre voisin et ami Antoine RUFENACHT qui a été nommé, j'y reviendrai dans un instant, Commissaire général pour le développement de la Vallée de la Seine.

Le projet du Grand Paris vise à créer, autour d'un réseau de transport, un développement économique et urbain structuré à partir de territoires et de projets identifiés, définis et réalisés conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales.

Il a aussi pour vocation d'inscrire la capitale dans le réseau des « villes monde » en la dotant d'une véritable façade maritime. Aujourd'hui, toutes les « villes monde » ont ainsi l'ambition d'assurer leur avenir en se tournant vers la mer par laquelle l'essentiel des échanges mondiaux transitent. La France doit réaliser cette révolution en utilisant mieux son littoral et ses ports de commerce.

J'ai souvent eu l'occasion d'expliquer qu'avec la dynamique créée par le Grand Paris, nos territoires autour de la Seine, à l'intersection de deux régions et trois départements, sont à mettre en valeur à partir des deux rives de l'estuaire réunies dans un dessein collectif.

L'aménagement de ce grand puzzle, dans lequel le Calvados doit trouver toute sa place, façonnera durablement la géographie et l'économie pour les générations futures. Depuis déjà plusieurs années, les élus de l'estuaire réfléchissent ensemble à ces problématiques d'aménagement à long terme. Les travaux du Grenelle de l'estuaire permettent d'appréhender aussi les aspects environnementaux et la grande qualité de ce vaste territoire aux multiples facettes.

La Normandie et la Vallée de la Seine constituent donc la pièce maîtresse de la France pour tirer le meilleur parti de la croissance du commerce international. Ce seront aussi des débouchés supplémentaires pour les entreprises locales et notre agriculture avec à la clé le maintien de tout ce qui fait notre identité normande : nos paysages, nos espaces agricoles et les productions notamment laitières, fromagères ou cidricoles qui y sont attachées.

Dans le Calvados, nous sommes également très attachés à la question ferroviaire. Ici, chacun sait que la desserte est « à bout de souffle ». Les trains normands empruntent toujours le tracé du 19^{ème} siècle réalisé en fonction des contraintes techniques de l'époque. Et, en région parisienne, nos lignes doivent, en plus, cohabiter avec le réseau francilien surchargé.

J'avais eu l'occasion de souligner, lors des travaux au Sénat sur le Grenelle de l'environnement, que Caen, métropole régionale, est moins bien desservie qu'il y a 30 ans dans ses liaisons avec Paris et l'Île-de-France. Objectivement, le train n'est pas assez rapide aujourd'hui pour concurrencer efficacement l'automobile individuelle. Il conviendra aussi de multiplier les efforts sur le transport des marchandises pour limiter les flots quotidiens de camions sur notre territoire.

Ces investissements sans cesse repoussés pourront désormais se réaliser avec la mobilisation de l'Etat sur le projet du Grand Paris. En juillet 2009, dans son discours du Havre, le président de la République définissait ainsi le projet de ligne nouvelle Paris – Normandie : « *Il convient d'imaginer à présent un transport rapide, un TGV, qui reliera Paris au Havre par Mantes-la-Jolie et Rouen en une heure et quart, et qui profitera également aux deux régions Normandie. Cette liaison à grande vitesse sera l'un des axes majeurs du Grand Paris.* »

Convaincu du bien-fondé du projet « rail », j'avais déposé un amendement au texte sur le Grand Paris – soutenu par mes collègues sénateurs de la région – pour prévoir expressément d'étudier les possibilités de connexion de la Basse-Normandie au réseau ferroviaire à grande vitesse.

Sans cette ligne nouvelle, l'estuaire n'aurait qu'une rive !

Le débat public sur la création de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie est lancé depuis le 3 octobre 2011 et se déroulera jusqu'au 3 février 2012. Il offrira à chacun l'opportunité de s'informer et d'exprimer son point de vue. Dans ce cadre, Réseaux Ferrés de France (RFF) a préparé un dossier d'étude qui sert de support au débat selon plusieurs scénarios.

RFF statuera en juillet 2012 sur le principe et les conditions de la poursuite du projet. Nous y serons très attentifs car l'amélioration du transport passagers et marchandises correspond à une attente forte des usagers et sera l'une des clés incontournables de notre développement.

Avant de laisser la parole à Antoine RUFENACHT, je reviendrai en quelques mots sur sa carrière et sa mission actuelle.

Monsieur le Commissaire général, vous avez été nommé administrateur civil à votre sortie de l'ENA, puis conseiller technique auprès de plusieurs ministres. Vous avez également occupé des fonctions ministérielles et siégé pendant plusieurs mandats à l'Assemblée nationale. Viscéralement attaché à votre ville, vous avez exercé les fonctions de maire du Havre et de président de la communauté d'agglomération havraise et vous avez longtemps siégé au Conseil général de la Seine-Maritime. A côté de ces fonctions politiques, vous avez côtoyé de très près la vie économique comme chef d'entreprise.

Vous voilà désormais Commissaire général pour le développement de la Vallée de la Seine, chargé par le Premier ministre de réfléchir au développement économique, durable et intégré, des territoires normands et de la région-capitale, en lien avec le Grand Paris, mais aussi de suivre le projet ferroviaire de ligne nouvelle Paris-Normandie. Vous lui avez remis récemment un rapport d'étape qui trace les premières pistes. Il sera suivi d'autres travaux et nous espérons bien y inscrire notre département et peut-être aimerait-on y lire un peu plus souvent les noms de Calvados, Caen ou Lisieux...

Il s'agit d'un grand défi pour l'avenir et je me félicite que votre longue expérience du dossier puisse être mise au service de cette ambition nationale que constitue l'aménagement d'un espace Seine-Normandie intégré et ouvert sur le monde.

Merci encore une fois de votre venue à Caen ce matin et gageons que la Normandie tout entière, à l'aube du 12^{ème} siècle de son existence, saura conjuguer son avenir, au nord et au sud des rives de la Seine avec la grande région-capitale.

Vœu n° 1 : Défense incendie

Constatant que la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit du 17 mai 2011 a créé un nouveau pouvoir de police spéciale du maire en matière défense extérieure contre l'incendie et a inséré de nouvelles dispositions pour clarifier la compétence d'aménagement et de gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation des moyens des services d'incendie et de secours,

-rappelant que le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre une réforme de la défense extérieure contre l'incendie depuis la loi de modernisation de la sécurité civile en 2004 et que les projets de décrets et d'arrêtés sont prêts depuis plus de deux ans,

-rappelant ses vœux adoptés en 2007, 2008, 2009 et 2010,

-l'Union Amicale des Maires souligne, à nouveau, la nécessité et l'urgence de l'évolution de la réglementation de la défense extérieure contre l'incendie qui est en décalage avec les réalités du terrain et l'évolution des techniques de lutte contre le feu,

-l'Union Amicale des Maires demande la publication des textes dans les plus brefs délais et réaffirme que cette réforme doit être l'occasion de mettre fin à l'insécurité juridique qui pèse actuellement sur les élus lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Réponse :

Ce problème récurrent suscite effectivement l'inquiétude de nombreux élus qui soulignent l'inadéquation de la réglementation actuellement en vigueur en matière de lutte contre l'incendie, par rapport aux réalités locales notamment dans le cas d'habitats dispersés dans les territoires ruraux. En effet, dans l'incapacité d'assurer un débit suffisant, certaines collectivités se retrouvent contraintes d'engager des investissements particulièrement coûteux pour se doter de réservoirs d'eau alors qu'une adaptation aux débits produits par les réseaux d'eau potable pourrait, dans certains cas, remédier aux exigences des services d'incendie et de secours.

Conscients de ce problème, notamment par rapport à la responsabilité pénale des élus concernés, nombre de parlementaires ont interpellé sur ce sujet le Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

La réponse, ci-après, de ce dernier, publiée dans le Journal Officiel du Sénat du 11 août 2011, laissait entendre que cette question restait en suspens dans

l'attente de la publication imminente du décret d'application qui devait, au moment de la réponse du Ministre, voir le jour au plus tôt dans le courant du second semestre de cette même année 2011.

Ladite réponse du Ministre était la suivante :

"Depuis plusieurs années, les règles d'implantation des points d'eau servant à la défense incendie dans les communes suscitent de nombreuses interrogations, en particulier pour les zones rurales. Aussi un projet de réforme a été initié par le Gouvernement comme il s'y était engagé lors de la discussion de la loi de modernisation de la sécurité civile en 2004. Ce projet de réforme vise à abroger tous les anciens textes relatifs à ce domaine, dont les circulaires de 1951, 1957 et 1967, et à définir une nouvelle approche de la défense extérieure contre l'incendie (DECI). En effet, reposant désormais sur une analyse des risques, elle adapte les moyens de défense aux contingences du terrain dans une politique globale, à l'échelle départementale et à l'échelle communale. La DECI pourra désormais prendre en compte l'ensemble des moyens en eau mobilisables, c'est-à-dire les réseaux sous pression, comme les réserves artificielles ou naturelles. Pour ce faire, le cadre juridique de la DECI comprendra trois niveaux. Un niveau national fixera les grands principes et la méthodologie, par voie de décret en Conseil d'État et par un arrêté. Un niveau départemental, élaboré en concertation avec les élus et les techniciens, adaptera les règles aux risques à défendre en prenant en compte les moyens techniques et particularités locales. Enfin, un niveau communal, reposant sur un schéma établi sur demande des maires, définira les besoins réels en eau, dressera l'état des lieux de la défense extérieure contre l'incendie et fixera les objectifs et modalités pour l'améliorer. Cet assouplissement et cette simplification des anciennes règles seront couplés à une clarification des rôles des différents intervenants, dont les communes, les intercommunalités et les services d'incendie et de secours. À l'issue d'une concertation avec les acteurs concernés à l'été 2009, dont la Conférence nationale des services d'incendie et de secours, il est ressorti que les textes présentés ne permettaient pas de régler de manière satisfaisante le transfert de la défense extérieure contre l'incendie aux intercommunalités. Aussi, pour mieux répondre à la demande des élus, relayée par l'Association des maires de France, une disposition législative a été introduite par voie d'amendement gouvernemental dans la proposition de loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Le texte a été adopté le 9 février 2011 à l'Assemblée nationale, le 29 mars 2011 au Sénat et le 13 avril 2011 en

commission mixte paritaire. Il vise à préciser le cadre juridique de la gestion intercommunale de la défense extérieure contre l'incendie. Le décret initialement prévu pour porter cette réforme devient ainsi le décret d'application de cette disposition législative. Sa parution ne peut pas être envisagée avant la promulgation de la loi. Aussi l'ensemble du dispositif ne saurait-il être raisonnablement déployé avant le deuxième semestre de l'année 2011."

Toutefois, il y a lieu de signaler que, le 26 janvier 2012, le Bureau de l'Association des Maires de France (AMF) a étudié le projet de décret qui lui avait été soumis en urgence.

Le Bureau de l'AMF a donné un avis favorable au texte proposé, tout en regrettant que le contrôle des points d'eau ne puisse pas être pris en charge par les SDIS.

La version stabilisée de ce décret devait ensuite être soumise à l'avis de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours, lors de la séance du 1^{er} février 2012.

En dernier lieu, le projet de décret sera ensuite soumis successivement à l'avis du Commissariat à la simplification, de la Commission consultative d'évaluation des normes puis du Conseil d'Etat.

Vœu n° 2 : Finances et fiscalité

L'Union Amicale des Maires

-prend acte de la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) et souhaite connaître le calendrier et le rôle des élus dans la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux,

-demande que soit précisée l'articulation entre les attributions des commissions communales existantes et les Commissions Intercommunales des Impôts Directs nouvellement créées.

-relève la difficulté pour les immeubles de centre ville qui regroupent un local commercial et un logement,

-et souhaite que soit précisée la dévolution du produit de la taxe foncière sur les locaux commerciaux et d'habitation.

Réponse :

En ce qui concerne le calendrier et le rôle des élus dans la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux

Le calendrier général des opérations

Les travaux de cette révision vont être généralisés à l'ensemble du territoire en 2012.

• Les propriétaires de locaux professionnels devront souscrire une déclaration pour chacun des locaux qu'ils possèdent.

• Les données collectées seront exploitées par les services de la direction générale des finances publiques (DGFIP) qui élaboreront le projet : classement des locaux, définition des secteurs d'évaluation et élaboration des grilles tarifaires.

• Fin 2012 : création de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) et de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL)

• 2013 : fixation des tarifs et secteurs par la CDVLLP (travaux de la commission et prise en charge des éléments définitifs par la DGFIP).

• 2014 : intégration des valeurs locatives révisées dans les taxations d'impôts locaux et préparation de la mise à jour permanente à compter de 2015.

La direction régionale des finances publiques est en attente de précisions de la part de la direction générale sur le calendrier précis des opérations.

Le rôle des élus

Actuellement, les collectivités n'ont qu'un rôle consultatif, dans le cadre des commissions communales des impôts directs (CCID), pour déterminer les nouvelles évaluations et élaborer les

procès-verbaux complémentaires (nouveaux locaux-types).

Avec la réforme, les représentants des collectivités territoriales et des contribuables auront un rôle décisionnel dans les différentes phases d'élaboration de la réforme et dans la mise à jour permanente, au sein des deux nouvelles commissions départementales.

• Les CCID et les CIID, composées de commissaires choisis parmi les contribuables des communes et les élus, seront associées aux travaux de la commission départementale.

• La commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) sera composée de représentants des collectivités territoriales, de représentants des contribuables et de représentants de l'administration. Elle décidera du découpage territorial du département en secteurs locatifs homogènes, fixera les tarifs, déterminera le classement des locaux en catégories et modulera la valeur locative par l'application du coefficient de localisation.

• La commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) présidée par le président du tribunal administratif, sera composée de représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des contribuables et de l'administration. Elle statuera sur les désaccords entre la commission départementale et les CCID et CIID.

En ce qui concerne l'articulation entre les attributions des commissions communales des impôts directs (CCID) existantes et des commissions intercommunales des impôts directs (CIID) nouvellement créées.

Les deux commissions (CCID et CIID) ne travaillent pas sur les mêmes locaux. La CCID garde ses compétences sur les locaux d'habitation et les locaux professionnels et commerciaux sauf si une CIID est créée, sur option ou de plein droit. Dans ce cas, la CIID a toute compétence sur les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels et la CCID n'a compétence que sur les locaux d'habitation.

La création d'une CIID est obligatoire pour les EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (art. 34 de la loi de finances rectificative pour 2010, n° 2010-1658 du 29 décembre 2010).

La CIID ainsi créée se substitue aux commissions communales des impôts directs (CCID) de chaque

commune de l'EPCI uniquement en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Les compétences de la CIID sont actuellement les suivantes :

- mise à jour des procès-verbaux d'évaluation : désignation avec le représentant de l'administration de la liste des nouveaux locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers.

- Évaluation des propriétés bâties :

- avis sur les nouvelles évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers déterminés par les services de la DRFIP

- information de l'administration des changements affectant les locaux commerciaux non pris en compte par l'administration.

Avec la révision des valeurs locatives foncières des locaux professionnels dont les premiers travaux sont programmés en 2012 et qui prendra effet pour les impositions foncières de 2015, la manière d'évaluer les locaux à usage professionnel ou commercial sera modifiée. La compétence restera à la CIID, si elle est créée ou à la CCID.

- Le dispositif prévoit un système déclaratif : les propriétaires déposeront ou télédéclareront les éléments constitutifs de leurs biens en indiquant, notamment, les parties à usage professionnel dans les locaux mixtes.

- À partir des données figurant sur les déclarations, la DGFIP élaborera un projet contenant les nouveaux paramètres d'évaluation. Ce projet sera soumis à la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) qui arrêtera les nouveaux paramètres d'évaluation (secteurs d'évaluation, grilles tarifaires, classements), en association avec la CIID compétente ou les CCID (cas général des communes non intégrées à un EPCI à fiscalité professionnelle unique). La CDVLLP aura un rôle décisionnel.

Cette commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels sera composée de représentants des collectivités territoriales, de contribuables et de l'administration.

- En cas de désaccord entre la CDVLLP, la CIID et les CCID, la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) sera saisie pour régler le litige. Cette commission aura également un rôle décisionnel.

Après la révision, les différentes commissions joueront un rôle permanent pour la mise à jour des évaluations des locaux professionnels

- mise à jour annuelle des tarifs , en fonction de l'évolution du marché réel des loyers

- mise à jour des secteurs (zones de loyers homogènes) dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux

- par décision de la CDVLLP en liaison avec les commissions communales ou intercommunales existantes

- puis la CDIDL en cas de litige.

En ce qui concerne l'hypothèse d'immeubles de centre ville regroupant à la fois des locaux commerciaux et des logements

Si, sur un même immeuble, il faut évaluer, d'une part, des locaux professionnels ou commerciaux et, d'autre part, des locaux à usage d'habitation, les évaluations seront effectuées par l'une ou l'autre commission, en fonction de leurs compétences.

- **La CIID a compétence** uniquement sur les valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux. Sa création est obligatoire pour les EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique.

- **La CCID a compétence**

- sur l'ensemble des locaux (locaux d'habitation et locaux professionnels) s'il n'existe pas de CIID

- uniquement sur les locaux d'habitation, si une CIID a été créée.

En ce qui concerne la dévolution du produit de la taxe foncière sur les locaux commerciaux et d'habitation

La réponse à cette interrogation s'appuie sur les grands principes de répartition du produit des impôts locaux entre les budgets communaux, intercommunaux et départementaux.

La répartition des impôts directs locaux dits "ménages", c'est à dire la taxe d'habitation et la taxe foncière, entre les différents types de collectivités est effectuée en fonction de la loi, de l'option fiscale prise par l'établissement de coopération intercommunale et des taux votés.

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties est dévolu :

- aux communes (art. 1379 du CGI)

- aux communautés de communes (art. 1379 bis)

- au département (art. 1586 du CGI).

La refonte de la fiscalité directe locale liée à la suppression de la taxe professionnelle a transféré le produit de la part régionale au département et a permis aux communautés de communes à fiscalité professionnelle unique (ex-TPU) de voter un taux.

Aucun autre changement n'est opéré. En conséquence, le foncier bâti des locaux commerciaux est réparti entre communes, communautés de communes et département au prorata des taux votés.

Vœu n° 3 : Notification de la contribution économique territoriale

La taxe professionnelle supprimée, depuis le 1er janvier 2010, est maintenant remplacée par la nouvelle Contribution Economique Territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Consciente que cette réforme a nécessité une phase de transition se traduisant par le versement aux collectivités d'une compensation relais,

l'Union Amicale des Maires constate les difficultés de la préparation des budgets des collectivités et relève, en particulier, les délais importants qui leur sont imposés avant de connaître la totalité du produit de la Contribution Economique Territoriale qu'elles peuvent espérer.

L'UAMC souhaite que les informations relatives à ces recettes (CFE, CVAE, fonds de garantie...) soient notifiées aux collectivités dans des délais suffisants pour sécuriser leurs budgets.

Réponse :

A titre liminaire, il y a lieu de rappeler que, fin 2011 et début 2012, plusieurs campagnes d'information sur les différentes recettes ont été diligentées par la DRFiP:

- le 9 septembre 2011 : bases simulées de CFE 2012 des établissements dominants (représentant 80 % de leurs bases) aux collectivités les plus importantes ou sur demande ;
- le 28 octobre 2011 : montants définitifs de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) qui leur étaient attribués et à intégrer également au budget 2012 ;
- le 15 novembre 2011 : montant définitif de CVAE 2010 qui serait versé en 2011 ;
- le 8 décembre 2011 : envoi du CD-Rom reprenant l'intégralité des éléments des rôles de CFE 2011 ;
- le 9 décembre 2011 : listes des établissements présents sur le territoire de chaque collectivité et contribuant à la formation de la CVAE 2010 versée en 2011 ;
- le 19 janvier 2012 : liste des établissements soumis à la TASCOT 2011.

Renseignements pris auprès de la direction régionale des finances publiques (DRFiP), il ressort que l'ensemble des communes et des EPCI

bénéficiaires de la CET ont reçu, le 20 janvier 2012, un courrier électronique fournissant les éléments d'information utiles à la préparation des budgets. Il s'agit, à ce stade, des prévisions de produits pour 2012 et plus exactement des montants agrégés de CFE et d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) 2011, de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) 2011 ainsi qu'une première estimation de la CVAE 2011 qui serait versée aux collectivités en 2012.

Il est bien évident qu'afin de tenir compte des déclarations enregistrées par les services d'assiette, ces chiffres seront amenés à être affinés lors de l'envoi des états 1259 notifiant aux collectivités les bases prévisionnelles d'imposition pour 2012 et les différents éléments utiles au vote des taux. L'envoi de ces états par voie électronique est programmé pour la fin du mois de février 2012.

Il convient de préciser que la taxe professionnelle ayant été supprimée au 1er janvier 2010, celle-ci fut remplacée, cette même année, par le versement provisoire d'une compensation-relais sous la forme d'acomptes mensuels calculés à partir du produit net perçu en 2009 par chaque bénéficiaire à hauteur d'1/12^{ème} du produit 2009.

L'année 2011 a été la première véritable année de mise en place de la nouvelle cotisation CET composée de la CFE et de la CVAE.

Les montants définitifs de CVAE et des dotations DCRTP et FNGIR n'ont pu être notifiés de façon certaine qu'en novembre 2011. De ce fait, en 2011, les collectivités n'ont pu se baser que sur des estimations.

Par contre pour l'année 2012, les données nécessaires à la préparation des budgets devraient pouvoir être transmises dans de meilleures conditions.

En ce qui concerne la DCRTP et le FNGIR, les premiers versements en douzième ont débuté dès janvier 2012, contrairement à l'année écoulée.

La DRFiP, et plus particulièrement le service de la fiscalité directe locale, et l'ensemble des comptables publics soulignent qu'ils se tiennent à la disposition des collectivités pour leur apporter tout élément d'information ou toute précision utile à l'élaboration et au vote des budgets 2012.

Enfin, on notera que, lors de sa rencontre du 25 janvier 2012 avec les associations d'élus locaux, la DGFIP a présenté le calendrier prévisionnel 2012, ci-après, de communication des données fiscales aux collectivités locales.

P.J. : un tableau

Calendrier prévisionnel 2012 de communications des données fiscales aux collectivités locales (source DGFIP)

	Informations transmises	Commentaires
Janvier	<ul style="list-style-type: none"> -Transmission de la liste des établissements qui contribuent à la TASCOM -Notification du produit prévisionnel de la CVAE 2012 et rappel du montant de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) et de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) issue du rôle général versée au titre de 2011. 	
Février / mars	<p>Notification des bases prévisionnelles et allocations compensatrices (régime de croisière) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Taxe d'habitation (TH) : bloc communal -Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : bloc communal + département -Taxe foncière sur les propriétés non bâties et sa taxe additionnelle (TFPNB) : bloc communal -Cotisation foncière des entreprises (CFE) : bloc communal <p>Notification au titre de 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Imposition forfaitaire des entreprises de réseau (IFER) 2011 répartie sur le périmètre 2012 -Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) définitive 2012 -Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) répartie sur le périmètre 2012 -Dotations de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) et garantie individuelle de ressources prévisionnelle (GIR) 	<p>Fin février début mars 2012, chaque collectivité sera informée :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de ses bases prévisionnelles 2012 de TH (communes et EPCI), TF (communes, EPCI et département) et CFE (communes et EPCI) -du produit prévisionnel d'IFER déterminé à partir des produits perçus en 2011 (communes, EPCI, département et région) -du produit TASCOM déterminé à partir du produit de 2011 et corrigé des éventuelles délibérations de fixation des coefficients multiplicateurs (communes et EPCI) -des allocations compensatrices 2012 -de la DCRTP/GIR 2012 (sans le détail du calcul puisque cette information a été notifiée en novembre 2011)
Mars	<p>Transmission des impositions individuelles de impôts auto liquidés (CVAE)</p>	<p>Les informations individuelles de CVAE portant sur le montant versé en 2012 seront communiquées aux collectivités locales</p>
Septembre	<p>Transmission des bases de CFE simulées sur 2012 des établissements dominants aux collectivités les plus importantes ou sur demande aux communes et aux EPCI.</p>	
4ème trimestre	<p>Transmission des rôles de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -TH, TFPNB (bloc communal) -TFPB (bloc communal et département) -CFE, IFER (Bloc communal) <p>Transmission des impositions individuelles des impôts auto liquidés (TASCOM)</p> <p>Notification des montants définis des produits issus des rôles et des impôts auto liquidés dont transmission des montants de CVAE simulés sur 2013</p> <p>Notification de la DCRTP/GIR recalculée au titre de 2012</p>	<p>En 2012, les données individuelles relatives aux impôts directs seront transmises au cours du dernier trimestre aux collectivités bénéficiaires des impositions. Pour la TASCOM versée en 2012 aux collectivités, les informations individuelles définitives transmises correspondront aux informations centralisées entre le 1^{er} octobre 2011 et le 30 septembre 2012.</p>

Vœu n° 4 : La Poste

L'Union Amicale des Maires prend acte du renouvellement du contrat de présence postale pour la période 2011-2013 entre l'Etat, l'Association des Maires de France et La Poste et du travail de la Commission Départementale de Présence Postale dans le Calvados.

Cependant, constatant les difficultés liées à la suppression de certaines << boîtes jaunes >> l'Union Amicale des Maires souhaite une concertation renforcée entre La Poste et les maires des communes concernées.

L'Union Amicale des Maires attire l'attention de La Poste sur la nécessité du maintien de ce service public avec un minimum d'une boîte par commune facilement accessible au plus grand nombre.

La délégation s'engage également à étudier au cas par cas toute situation particulière que viendrait lui exposer un élu concerné.

Réponse :

Saisi sur ce point, le Délégué régional de Basse-Normandie du Groupe La Poste a pu émettre les éléments de réflexion suivants.

Le Délégué souhaite rappeler la baisse tendancielle de la masse de courrier constatée par l'ensemble des postes non seulement en France mais également au niveau mondial. Cet état de fait est la conséquence des évolutions de comportement de nos concitoyens et de la dématérialisation ainsi que de la rationalisation de certains flux de correspondances.

A ce jour, le courrier collecté en boîtes aux lettres ne représente plus que 12 % du courrier traité par La Poste. La direction du courrier de Basse-Normandie a fait réaliser récemment une série de comptages sur le nombre de plis déposés dans les boîtes aux lettres du département. Ainsi, il a été constaté, pour certaines boîtes, une très faible utilisation avec peu ou pas de courrier déposé et pour certaines autres boîtes, un positionnement qui était source d'accidents tant pour les utilisateurs que pour les postiers.

Il est à noter que La Poste demeure fidèle à ses valeurs de proximité en assurant 6 jours sur 7, en tous points du territoire, la collecte et la distribution du courrier dans le pur respect de sa mission de service public.

Ainsi, en Basse-Normandie, La Poste a le souci de mettre à disposition une boîte pour 285 habitants, alors que la moyenne nationale se situe à une boîte pour plus de 400 habitants.

Néanmoins, et dans le souci de satisfaire au vœu émis par l'Union Amicale, la délégation régionale s'engage à ce que chaque commune du département dispose sur son territoire d'au minimum une boîte aux lettres accessible à ses habitants.

Vœu n° 5 : Service des étrangers de la préfecture du Calvados

L'Union Amicale des Maires relève, depuis plusieurs mois, l'allongement des délais de réponse pour les demandes de modification ou de renouvellement des cartes de séjour et constate la dégradation des conditions d'accueil du service des étrangers de la Préfecture. Soulignant les conséquences préjudiciables qui peuvent en découler sur la vie quotidienne des personnes concernées, l'Union Amicale des Maires demande l'amélioration des conditions d'accueil et une plus grande réactivité du service des étrangers.

Réponse :

En réponse à cette interrogation sur les conditions d'accueil des étrangers par le service de l'immigration et de l'intégration et son fonctionnement, la préfecture du Calvados tient à assurer que la situation de ce bureau et le traitement réservé aux usagers étrangers constituent une préoccupation constante à laquelle a été apportée la plus grande attention.

Il est vrai que, depuis l'été 2011, le service de l'immigration et de l'intégration a dû faire face à un afflux inhabituel d'usagers provoquant ainsi une désorganisation partielle de son fonctionnement. Pour y remédier, un grand nombre d'améliorations ont été apportées ces derniers mois. Ainsi, un système de file d'attente extérieure permet aux usagers de se positionner devant le service dans l'ordre d'arrivée et d'éviter dorénavant les bousculades au moment de l'ouverture des portes. Un nouveau gestionnaire informatique de file d'attente permet de distribuer les tickets en fonction de la nature de la demande et de gagner ainsi un temps précieux aux guichets. Un guichet supplémentaire a été installé dans le hall d'accueil pour recevoir prioritairement les usagers qui viennent retirer leur titre de séjour. L'ouverture du service se fait maintenant en présence de deux agents et de deux cadres du service qui ont pour rôle de conseiller les usagers, les orienter vers les guichets ou leur remettre les imprimés nécessaires à la constitution de leurs dossiers. Des brochures d'information sur les principales démarches ainsi que les imprimés de demande sont maintenant disponibles librement dans le hall d'accueil du service ainsi que sur le site internet de la préfecture. Parallèlement, une refonte des méthodes de travail a été lancée pour accélérer le processus de prise de décision et de délivrance de titre.

Ces efforts ont porté leurs fruits car le service est en mesure de recevoir actuellement de 90 à 120 personnes par matinée. On notera aussi que le nombre de titres délivrés a augmenté de 20 %.

La communication faite autour des difficultés passagères rencontrées en fin d'année 2011 incite encore aujourd'hui les étrangers à venir patienter inutilement la nuit devant les locaux, alors que les améliorations permettent dorénavant à tous les usagers qui se présentent pour renouveler ou retirer leur titre de séjour, ou encore pour faire une demande de régularisation d'accéder au guichet dès lors qu'ils se sont présentés à l'ouverture des portes, c'est-à-dire à 8 h 45 (heure de distribution des tickets). Il ne s'avère donc plus nécessaire de venir la nuit simplement pour prendre rang.

Toutefois, il arrive que les demandeurs d'asile soient encore obligés de se présenter plusieurs fois devant le service car la procédure d'asile pour les primo demandeurs nécessite un long entretien et la prise d'empreintes (environ 45 minutes par demandeur). La préfecture mène actuellement une réflexion sur cette situation récurrente qui se heurte aux limites des infrastructures et à la taille du service. Toutefois, ce problème est en cours de résolution. Le service va poursuivre, cette année encore, son évolution pour faire face à l'arrivée annoncée du nouveau système informatique AGDREF 2. Ce système biométrique, qui nécessite que les usagers se présentent eux-mêmes en préfecture lors du dépôt de leur dossier ainsi que lors de la remise de titre, entraînera la refonte complète des locaux. Les premières études d'aménagement sont d'ores et déjà lancées et l'on est en droit d'espérer que les mesures précitées apporteront une amélioration globale du service rendu à cette catégorie d'usagers.

Vœu n° 6 : Surveillance des baignades et heures supplémentaires des sauveteurs en mer

Constatant que les interventions du Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage en Mer de Jobourg (CROSS) obligent parfois à maintenir les sauveteurs des postes de surveillance de baignade en état d'alerte au-delà de leurs horaires habituels,

-et soulignant que les heures supplémentaires ainsi effectuées sont rémunérées par la collectivité,

-l'Union Amicale des Maires du Calvados demande que ces heures supplémentaires soient prises en charge par l'Etat.

Réponse :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2213-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatives à la police spéciale des baignades et des activités nautiques, le maire a l'obligation de définir des zones surveillées et de préciser les périodes de baignades. Il convient aussi de rappeler que, selon l'article L. 2212-2 du même code, le maire doit pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours.

Or, en application du décret n° 88-531 du 2 mai 1988 portant organisation du secours, de la recherche et du sauvetage des personnes en détresse en mer, le fait qu'un CROSS, sous la direction du Préfet maritime, coordonne une intervention, n'a pas pour effet d'exonérer la commune concernée de sa responsabilité, si ladite intervention a trait à l'une des activités et à la zone maritime définies à l'article L. 2213-23 susvisé. Dans ces conditions, une intervention est alors exercée au nom de la commune.

S'agissant des interventions en mer étrangères aux baignades et aux activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plages et des engins non immatriculés dans la bande littorale des 300 mètres à compter de la limite des eaux telles que définies à l'article L. 2213-23 précité, le décret du 2 mai 1988 dispose en son article 8 que *"les moyens dont les maires disposent (...) sont appelés à concourir au sauvetage en mer dans le cadre de la coordination confiée au préfet maritime (...)"*

Il en résulte que la participation des sauveteurs des postes de surveillance communaux aux opérations de recherche et de sauvetage en mer des personnes est effectivement prévue. En application de la convention internationale SAR (*"Search And Rescue"* signifiant : recherche et sauvetage), adoptée à Hambourg en 1979, entrée en vigueur en 1985, cette participation est réalisée à titre gratuit.

Cette disposition est notamment précisée par l'article 5.3 de l'instruction du Premier ministre du 29 mai 1990 portant organisation du secours, de la recherche et du sauvetage des personnes en détresse.

Les collectivités locales concernées doivent ainsi supporter financièrement le coût de l'engagement de leurs moyens en cas d'alerte SAR, y compris dans l'hypothèse où l'intervention se produit au-delà de la bande des 300 mètres, c'est-à-dire au-delà de la zone dans laquelle les maires exercent leur compétence de police spéciale au regard des dispositions de l'article L. 2213-23 du CGCT. Au demeurant, les maires de ces communes peuvent être avisés que le maintien à poste de leurs sauveteurs par un CROSS, en dehors des périodes de surveillance prédéfinies, effectué dans le cadre de la coordination d'une opération de sauvetage de personne, incombe financièrement aux collectivités territoriales.

De surcroît, la plupart des interventions justifiant le maintien sur la durée des sauveteurs armant les postes de surveillance de baignade sous coordination d'un CROSS sont des opérations requérant le concours d'un hélicoptère et nécessitant une absolue levée de doute en cas de disparition d'un baigneur.

Il convient également d'indiquer que les CROSS veillent minutieusement à ne pas faire perdurer le maintien des moyens activés sans nécessité opérationnelle de sauvegarde de la vie humaine.

En outre, il y a lieu de préciser qu'en dehors d'une opération de sauvetage de personne ou d'une convention préalable prévoyant pour certaines missions la sollicitation de leurs moyens à titre non onéreux, les maires seraient en droit d'engager une procédure de demande d'indemnisation.

Vœu n° 7 : Qualité des réseaux mobiles et internet

Constatant dans certains secteurs du Calvados, les difficultés de la réception des téléphones mobiles et du réseau internet, l'Union Amicale des Maires :

- souligne la nécessité d'avoir un service de qualité identique pour tous,
- demande une amélioration de l'accès aux nouvelles technologies pour l'ensemble de la population,
- souhaite une accélération du déploiement du très haut débit et de la fibre optique sur l'ensemble du Calvados.

Réponse :

Concernant la couverture GSM

Dès 2001 et constatant l'existence de nombreuses "zones blanches" de la téléphonie mobile, l'Etat a lancé plusieurs opérations d'extension visant une couverture dite de sécurité, c'est-à-dire une couverture complète de la population par au moins un opérateur permettant d'acheminer un appel de secours. Ainsi le n° 112, quel que soit l'opérateur, fonctionne sans carte SIM ni forfait et même en cas de téléphone bloqué. Les télécommunications mobiles étant un secteur concurrentiel et non un service public, il s'avère impossible d'aller au-delà et de fournir, par exemple, une couverture totale de l'espace de la part des trois, et maintenant quatre, opérateurs.

Actuellement, après les différentes opérations d'extension auxquelles a pris part le Département du Calvados en construisant plusieurs pylônes émetteurs en technologie GSM, il semblerait que des améliorations sensibles ont été apportées, même si l'on peut encore déplorer l'existence de quelques secteurs en "zone blanche".

Au demeurant, la technologie GSM étant vieillissante, les émetteurs sont peu à peu remplacés par une nouvelle génération plus efficace, la 3G. Tandis que la 4G commence à émerger dans les grandes villes, à titre expérimental, il n'est pas exclu que les nouveaux émetteurs puissent couvrir de nouvelles zones mais il est probable que, les besoins évoluant, l'insatisfaction persiste pour les abonnés éloignés des émetteurs ou dont le domicile est masqué par la végétation telle que bois et forêts.

Quoi qu'il en soit l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) devrait imposer des obligations de couverture 4G aux opérateurs, la décision ARCEP n° 2012-0038 du 17 janvier 2012 concernant Orange impose des obligations de couverture et de

déploiement prioritaire. Dans cette dernière catégorie, il est permis d'espérer la disparition des dernières "zones blanches".

Concernant les réseaux internet

L'essentiel des connexions haut débit internet est fourni par le canal des fils téléphoniques en utilisant une technologie dite ADSL (*Assymmetric Digital Subscriber Line*). Cependant, cette technologie s'affaiblit selon la distance qui sépare l'abonné du répartiteur téléphonique. Des améliorations ont été apportées mais ne résoudront jamais complètement ce problème d'affaiblissement qui fait qu'à partir de 4 km, le débit devient insuffisant, eu égard aux besoins actuels, et inexistant au-delà de 6 km. Le Département du Calvados a tenté de pallier ce problème en 2005 en apportant une couverture par onde hertzienne en Wimax mais cette technologie ne peut apporter une couverture totale, en raison du fait qu'elle est soumise aux aléas topographiques et sensibles à la haute végétation. Pour les "zones blanches" de l'internet, le Conseil général envisage de subventionner, comme en 2009, l'achat de paraboles satellitaires. C'est une mesure palliative d'accès à l'internet car les utilisateurs déplorent souvent une qualité de service et un débit moindre pour un coût plus élevé que l'ADSL.

Le Conseil général met actuellement en œuvre un projet de couverture du département en fibre optique. Son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique a été voté en 2011, en conformité avec la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique définie par l'Etat et les principales collectivités en région. Le Département a recouru à la procédure de délégation de service public en mode concessif. Le délégataire retenu, fin 2011, s'avère être la société Tutor, chargée de la construction d'un réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné. Il s'agit de couvrir 288 communes, 76 % de la population dans une première phase d'établissement de 5 ans, puis 100 % de la population sur 17 autres années. Afin de remédier aux problèmes de "zones blanches" et de "zones grises" (faible débit), le Conseil général demande au délégataire et à son associé, la société Nomotech, de couvrir le département avec une technologie hertzienne de proximité, le Wifimax. A noter que cette technologie, inventée dans la Manche, est déjà opérationnelle dans ce département.

De cette façon, à court terme, une amélioration sensible des débits est attendue par tous, selon des échéances et des technologies différentes.